



Union Européenne



République du Sénégal

PROGRAMME D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE

1^{ERE} UNIVERSITÉ DES ACTEURS NON ETATIQUES

Les citoyens au service de la bonne gouvernance

Du 18 au 20 novembre 2009 à l'ENA



Plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou au Sénégal



CAHIER DU CITOYEN : LES CITOYENS AUX SERVICES DE LA BONNE GOUVERNANCE

Dakar, 2010

Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des acronymes	3
HOMMAGE	4
INTRODUCTION.....	5
1 - L'UNIVERSITE DE ACTEURS NON ETATIQUES, ORIENTATIONS CONCEPTUELLES ..	9
1.1 La Notion d'Acteur Non Etatique (ANE).....	10
1.2 Concept de l'Université des ANE	10
1.3 Problématique.....	11
1.4 Objectifs	11
1.5 Bénéficiaires.....	11
2 - L'UNIVERSITE DE ACTEURS NON ETATIQUES, UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS	12
2.1 La capitalisation des pratiques et des expériences	13
2.2 Une grille de capitalisation	13
2.3 Le cadrage méthodologique	14
2.4 Dispositif organisationnel	15
3 - LES ECHANGES DE PRATIQUES ET D'EXPERIENCES.....	16
3.1 Panel d'introduction sur le bilan de la Composante ANE du PAPNBG	17
3.2 Les ateliers thématiques	18
3.2.1 Promotion et protection des droits humains.....	19
3.2.2 Promotion des droits des femmes	21
3.2.3 Média et Gouvernance	23
3.2.4 La gestion du Foncier	24
3.2.5 Promotion du dialogue citoyen et Amélioration de la gouvernance locale.....	25
3.2.6 Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles.....	27
3.2.7 Les instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence	29
3.2.8 Promotion économique et lutte contre la pauvreté et l'émigration clandestine	30
3.2.9 Appui au secteur privé.....	31
3.3 L'exposition.....	33
4 - RESULTATS DES TRAVAUX	35
3.4 Apport du Panel sur le bilan des actions de la Composante ANE du PAPNBG	36
3.4.1 Des résultats globalement positifs et encourageants	36
3.4.2 Besoin de reconnaître la nature spécifique du programme ANE.....	37
3.5 Eléments d'analyses et de restitution des Groupes Thématiques.....	38
4 - RECOMMANDATIONS DU CITOYEN	45
5 PERSPECTIVES.....	47
6 Conclusion	49

Liste des acronymes

- **ACA** :
- **ACP** : Afrique Caraïbe Pacifique
- **AFEE** :
- **AFELP** :
- **ALPHADEV** : Alphabétisation Développement
- **ANAPES** :
- **ANCAR** :
- **ANE** : Acteurs Non Etatique
- **APAPS** :
- **APRAN** :
- **ARAN** :
- **ARD** : Agence Régional de développement
- **ASDES** :
- **CARITAS** :
- **CCAIAT** : Chambre d'Arbitrage et de Médiation et Chambre des métiers
- **CL** : Collectivité Locale
- **CLCOP** : Cadre Local de Concertation des Organisations Paysannes
- **CNCR** :
- **CNP/CNTS** :
- **COB** : Coopérative des Ouvrier de Bâtiment
- **CONGAD** : Conseil des ONG de développement
- **CR** : Communauté Rurale
- **CRD** : Comité Régional de Développement
- **DCF**: Direction de Coopération Financière
- **DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- **DUE**: Délégation de l'Union Européenne
- **ECOPN** : Espaces de Concertation Pikine Nord
- **FED** : Fond Européenne de Développement
- **FODDE** :
- **FONGS** : Fédération des ONG du Sénégal
- **GIPS WAR** :
- **GOANA** : Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance
- **IA** : Inspection d'Académie
- **IDEN** : Inspection Départemental de l'Education
- **LDN** : La Loi sur le Domaine National
- **LOASP** : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
- **MAKA** :
- **MEC** : Mutuelle d'Epargne et de Crédit
- **MEF**: Ministère de l'Economie et des Finances
- **MFR MAKO** :
- **MIDA** :
- **MPER** : Micro et Petites Entreprises Rurales
- **OCB** : Organisation Communautaire de Base
- **OMD** : Objectifs de Développement du Millénaire
- **ON**: Ordonnateur National
- **ONDH** : Organisation National des Droits de l'Homme
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **OP** : Organisation Paysanne
- **OPA** : Organisations Professionnelles Artisanales
- **OSC** : Organisation de la Société Civile
- **PAPNBG** : Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance
- **PCR** : Président Communauté Rurale
- **PF-ANE** : Plate-forme des Acteurs Non Etatiques
- **PNBG** : Programme National de Bonne Gouvernance
- **PROMETRA** :
- **PTF** : Partenaire Technique et Financier
- **RADI** : Réseau Africain pour le Développement Intégré
- **RASEBEF** :
- **RECEC** : Réseau des Caisses d'Epargne et de Crédits
- **REVA** : Retour vers l'Agriculture
- **SCA** : Stratégie de Croissance Accélérée
- **SNA** : Direction Nationale de l'Agriculture
- **SUTSAS** :
- **SYAFD** :
- **UANE**: Université des Acteurs Non Etatiques
- **UE**: Union européenne
- **UGP**: Unité de Gestion de Programme
- **URAPD** :
- **USU** :
- **UANE** : Université des Acteurs Non Etatiques
- **IMF** : Institut de Micro-Finance



HOMMAGE

Notre très cher président, Papa Nalla Fall, nous a quittés sur la pointe des pieds mercredi 13 janvier 2010. Nous reprenons, au compte de tous les membres de la Plate-forme, ce très bel hommage d'Ousmane Thiendella Fall de l'Association nationale des handicapés moteurs du Sénégal, membre du Comité directeur de la Plate-forme.

Papa Nalla Fall est parti pour toujours laissant la communauté économique et la société civile sénégalaises orphelines. Papa Nalla Fall a été arraché à notre affection suite à une maladie en ce début du nouvel an qui coïncide avec l'anniversaire du cinquantenaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale. Il a été, sans doute, parmi ceux qui ont beaucoup fait pour ce pays depuis les années d'indépendance à nos jours.

Homme d'Affaire et opérateur économique, Papa Nalla savait conjuguer les affaires et le social. Il savait donner un sens social aux actions patronales. Il était un homme de consensus, une sorte de synthèse entre le social et l'économique. Il mettait toute son expérience et sa disponibilité au service des acteurs non étatiques. Il déroulait avec pertinence des arguments de haute facture pour montrer les subtilités des accords de partenariats économiques et dégageait les chemins par lesquels le Sénégal et les pays africains pouvaient passer pour rendre nos relations avec l'Union européenne plus équilibrés afin que le contrat tacite qui nous lie depuis des décennies ne soit pas du tout léonin.

Il a été l'homme qu'il fallait pour incarner la plateforme des acteurs non étatiques, cette nouvelle trouvaille issue de l'accord de Cotonou en 2000, un accord qui renforce la place de la société civile dans la coopération entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, du Caraïbe et du Pacifique. Il avait mis en place dans le cadre de cette organisation un environnement décloisonné qui a permis, à la surprise de tous, un dialogue réel entre les syndicats, les organisations patronales et les ONG sans oublier les organisations communautaires de base. Ce qui a permis de poser les jalons d'un dialogue franc axé sur la bonne gouvernance entre l'Etat et le Non étatique pour que développement du pays soit une réalité et s'écarte des discutailleries politiciennes.

Il accordait une place de choix aux groupes vulnérables. Les jeunes et les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap, qu'ils soient de Dakar ou des coins les plus reculés du Sénégal

pouvaient sans risque d'être déçus compter sur lui pour renforcer leur estime de soi, se valoriser et se sentir aussi responsables au premier chef du destin pays. Il ne négligeait aucune de leur préoccupation. Il était conscient que le développement n'est pas l'apanage d'une classe sociale donnée. Il doit être aussi être senti par les couches sociales les plus défavorisées. Sa prestation lors de la 1ère édition de HandiFestival International est une parfaite illustration de l'importance qu'il donnait à la question de l'intégration socio-économique des personnes en situation de handicap du pays et du continent. Il avait à cette occasion devant un public riche et varié démontré de façon claire et détaillée que ces personnes pouvaient recouvrer une vie décente et autonome en ayant accès à l'emploi, au travail dans une dynamique inclusive.

Papa Nalla Fall était en phase avec ce monde où le savoir et l'intelligence sont au premier plan. Il pouvait de manière simple et claire dans un style pédagogique élucidé, sur des sujets d'actualité pointus son audimat avec beaucoup de générosité. Papa Nalla Fall était cet « homo sénégalensis » dont parle Senghor, enraciné et ouvert aux autres cultures et aux autres nations. Il était un véritable pionnier du donner et du recevoir. Positif, optimiste, généreux, élégant, ouvert, communautaire, respectueux, organisé, méthodique, serein, rigoureux, ponctuel, sociable, pieux, serviable, engagé, Papa Nalla était tout cela sur un fond d'humilité. Respecté de tous, il servait sans assujettir et manageait en se situant au niveau le plus bas de l'organisation, sans vanité ou narcissisme.

Nous vous souhaitons un repos paisible mérité au paradis dans ses plus beaux endroits et que la terre de Thiès vous soit légère ad vitam æternam.

Ousmane Thiendella Fall

Introduction

Dans le cadre du Programme d'Appui au Programme Nationale de Bonne Gouvernance, la Plateforme des Acteurs Non Etatiques, en partenariat avec l'Etat du Sénégal et la Délégation de commission; ont initié la première Université des Acteurs non Etatiques qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2009 à Dakar, à l'Ecole National d'Administration.

L'Université des ANE est un cadre d'échanges, de partage, de réflexion, de dialogue et de mise en perspective des pratiques entre les différents ANE d'une part et des politiques publiques portées par l'Etat, les Collectivités locales et les partenaires au développement, d'autre part.

L'Université des ANE contribue à la consolidation et à la capitalisation des acquis des interventions des acteurs non étatiques nées de réponses diversifiées et adaptées à la demande des communautés pour plus de qualité dans les conditions de vie des populations et en conséquence à renforcer « **la participation et le dialogue citoyen** », un des piliers des politiques et stratégies de développement (OMD, Accord de Cotonou, DRSP, SCA, PNBG...) ;

L'université des ANE, donne le ton et trace la voie d'une **ouverture pour un décloisonnement des réflexions et interventions devant favoriser un dialogue politique permanent et constructif des politiques publiques plus participatives.**

A ce titre, l'université a enregistré la participation des représentants de la société civile, de l'Etat, du secteur privé, des centrales syndicales, des élus, du secteur informel, des partenaires techniques et financiers, des organisations intergouvernementales, des organisations de coopération bilatérale et multilatérale...

Principalement, l'université des ANE vise à développer une approche participative à tous les niveaux de la coopération et à encourager le dialogue entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les acteurs non Étatiques.

Malick DIOP
Co-président du Comité Scientifique





C'est avec grand plaisir que je répons à l'invitation qui m'a été faite par la Plateforme des Acteurs Non Etatiques sénégalais de participer à leur 1^{ère} Université. Je dois vous avouer que plusieurs personnes m'ont demandé, "mais qu'est ce que cela veut dire acteurs non étatiques" ? Il est vrai que le terme est un peu abstrait et pas très compréhensible. J'espère que cela sera plus clair à l'issue de ces journées mais l'on peut dire déjà qu'il s'agit des acteurs qui ne font pas partie de la sphère de l'Etat et que leur plateforme réunit à la fois des représentants des associations de la société civile, des ONG, mais aussi les représentants du secteur privé ou des associations professionnelles. C'est dire toute la richesse qui se cache derrière ces mots.

Ce forum se veut donc un espace de débats riches et ouverts, il ne doit pas avoir la prétention de parvenir à un consensus, mais plutôt de faire entendre des voix, des plaidoyers, des expériences d'acteurs qui parfois ne sont pas suffisamment écoutés, entendus par le Gouvernement mais aussi par les bailleurs de fonds. Pour cette raison, je salue la participation des représentants de l'Etat et des intervenants dans les différents ateliers qui démarreront demain.

Les expériences qui seront présentées et discutées ici ont été possibles grâce à l'appui de l'Etat du Sénégal et de la Commission européenne. Les fonds européens sont en effet cogérés par le Gouvernement et par la Commission européenne. Nous nous félicitons donc qu'au moment où nous entamons les discussions avec le Gouvernement pour définir les appuis qui seraient apportés au Programme National de Bonne Gouvernance développé par le Gouvernement, il a été convenu que plus de 4 milliards de FCFA seraient versés sous forme de subventions directement aux Acteurs Non Etatiques.

Le programme d'appui au Programme national de bonne gouvernance doté de 17 milliards de FCFA a permis de renforcer les institutions et acteurs qui sont au cœur du principe de gouvernance - Ministère de la Justice, Ministère de l'Economie et des Finances, Cour des Comptes, Assemblée Nationale ou encore Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Mais nous avons

convenu qu'à côté des appuis à ces institutions, il était essentiel de renforcer une société civile extrêmement variée, riche, dynamique, mais aussi ayant besoin de se renforcer dans ses capacités d'analyse, de gestion, de plaidoyer et permettant ainsi d'appuyer directement des actions proposées par des Acteurs Non Etatiques sénégalais.

Il s'agissait là d'une évolution importante : c'était en effet la première fois que la Commission européenne octroyait au Sénégal des financements de cette nature, en donnant l'opportunité à un grand nombre d'organisations de bénéficier d'un financement direct et substantiel de l'Union européenne. Précédemment, les organisations de la société civile sénégalaise avaient pu, il est vrai, recevoir un concours financier de l'Union européenne mais en général comme partenaires d'ONG européennes desquels émanait la demande de financement. Il était temps, après des années de démonstration de leurs capacités, de pouvoir confier plus directement aux ANE du Sénégal toute la responsabilité dans la préparation et la mise en œuvre d'actions qu'ils jugeaient prioritaires.

Je voudrais ici rendre hommage au partenariat que nous avons tissé avec le Ministère de l'Economie et des Finances, cogestionnaire avec nous du Fonds Européen de Développement et dire que, à aucun moment, nous n'avons ressenti une autre motivation que la recherche de la qualité dans le processus qui a amené, à l'issu d'appel à candidature, à la sélection des bénéficiaires. Ceci semble naturel au Sénégal, mais c'est loin d'être le cas dans tous les pays et nous sommes parfois confrontés à des tensions importantes devant les réticences, voire les refus de certains gouvernements à reconnaître certaines associations sur leur territoire ou devant ce qu'il faut bien voir comme des pratiques de favoritisme motivées par des raisons politiques.

Je le redis, rien de cela ne s'est passé ici, et je tiens à en remercier et à en féliciter le Gouvernement. Nous le verrons au cours de ces journées; c'est un foisonnement de thèmes, une multiplicité de projets de nature diverses qui ont finalement bénéficié des financements de la Commission européenne, 51 projets couvrant toutes les régions du Sénégal et abordant les sujets les plus divers. Même si les ateliers proposés au cours de ces journées ne reflètent que partiellement la variété des actions financées, les thèmes retenus me semblent suffisamment attrayants, emblématiques des débats de sociétés,

pour être convaincu que nombre de projets qui ont été financés ont traité de questions essentielles qui touchent à la vie quotidienne des populations.

Je pense bien entendu d'abord à la défense des personnes vulnérables, enfants, handicapés, femmes, autour desquels de nombreux projets se sont concentrés. Je pense aussi à la question du foncier, problème essentiel tant en milieu rural qu'urbain, et sujet d'actualité puisque le Gouvernement a annoncé une nouvelle loi qui je l'espère prendra en compte les résultats des travaux initiés dans le cadre de ce programme et favorisera la transparence dans ce domaine.

Je pense à la lutte contre la corruption, véritable fléau anti développement, mais aussi à l'amélioration de la gouvernance locale, sujet qui fait lui aussi couler beaucoup d'encre dans les médias. Media eux mêmes touchés par le programme. Evidemment il nous faudra aussi malheureusement reconnaître des échecs, des projets non aboutis et des déficiences. Initié en 2007. Parfois aussi, des difficultés ont été rencontrées dans les partenariats entre acteurs d'un même projet et nous sommes convaincus que l'établissement de partenariats basés sur le partage clair des responsabilités et une allocation de ressources en adéquation avec les tâches à réaliser par chaque partenaire est un élément fondamental pour la réussite des initiatives.

La plateforme des Acteurs Non Etatiques a quand à elle bénéficié d'un appui direct du programme d'un montant d'environ 158 millions FCFA qui lui a permis notamment de développer un plan stratégique d'action et de mener des analyses sectorielles (dans le domaine de la culture, de l'éducation, des transports....), d'intérêt certes pour les ANE mais aussi pour la société dans son ensemble. Son rôle d'interlocuteur dans le processus de programmation de la coopération UE-Sénégal, dans la diffusion d'informations d'intérêt pour les ANE et dans la capitalisation d'expériences est reconnu par la Commission européenne et continuera d'être appuyée.

J'ai le plaisir de vous annoncer que **les appuis de la Commission européenne en faveur des Acteurs Non Etatiques vont se poursuivre** en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Je souhaite un franc succès à ces journées. Je souhaite aussi que de ces débats sortent des idées, des propositions, qui seront suivies d'effets et permettront de renforcer la gouvernance et d'améliorer la vie de nombreuses personnes.

Merci



M. Mademba SOCK Vice Président du Conseil Economique et Social

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons cette initiative, de la Plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou au Sénégal, que constitue la Première université des acteurs non étatiques, dont le thème est « les citoyens au service de la bonne gouvernance ».

En effet, en tant que représentant du Conseil Economique et Social, qui constitue, auprès des pouvoirs publics, une assemblée consultative disposant d'une expertise dans les domaines économique, social et culturel, nous ne pouvons que saluer cette synergie des acteurs et des expériences, proposée à travers les termes de référence de votre Université, nous qui avons pour mission de favoriser une collaboration harmonieuse entre les différentes communautés et les différentes catégories sociales et professionnelles du Sénégal.

Comme si justement relevé dans le document d'orientation de votre université, « la **pertinence** des acteurs non étatiques et l'**ouverture réformatrice** des autorités gouvernementales vers un modèle politique et institutionnel d'Etat décentralisé ont contribué à attribuer aux acteurs non étatiques un **rôle primordial dans l'arène publique sénégalaise.** »

L'université des acteurs non étatiques, dont l'objectif vise à **développer une approche participative à tous les niveaux de la coopération et à encourager le dialogue entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les acteurs non étatiques.**

L'atteinte de cet objectif, devrait permettre au Conseil Economique et Social d'avoir un interlocuteur crédible et d'engager des réflexions communes sur les questions qui nous préoccupent tous.

Nous espérons à cet égard, que les travaux des ateliers thématiques proposés, permettront de renforcer ce dialogue, de partager avec tous les acteurs les recommandations pertinentes venues du terrain et de prendre également connaissance de toutes les expériences menées par vous, en vue d'améliorer nos stratégies de développement et de servir ainsi de lien entre les Acteurs non étatiques et les Autorités Etatiques.

Les réflexions que vous comptez engager à travers vos ateliers thématiques seront pour nous une source d'information précieuse.

En effet, l'originalité de la première université des acteurs non étatiques, rassemblant non seulement les acteurs non étatiques venus de l'ensemble du pays, mais également les représentants des élus locaux, les départements techniques de l'Etat, les partenaires au développement, devrait produire une réflexion commune qui nous sera d'un grand intérêt dans nos analyses et nos avis.

Nous saluons également l'originalité de votre Plate-forme, qui a su rassembler la majorité des organisations du secteur privé, de la société civile tout comme des syndicats et qui déjà par sa diversité, représente une richesse en terme d'expertise et de secteurs d'intérêts nationaux et permet en son sein de favoriser le dialogue et les échanges sur les politiques de développement au Sénégal et qui prône une citoyenneté active.

Enfin, nous portons un grand intérêt aux résultats issus des 51 projets financés dans le cadre du Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance du 9^{ème} Fond Européen de Développement et saluons l'opportunité qui nous est donnée pour la première fois, à travers l'exposition des différents porteurs

de projets, d'avoir une vision d'ensemble de l'action des acteurs non étatiques sur le terrain.

L'institutionnalisation de votre université, devrait permettre à l'Etat, aux collectivités locales et à tous les partenaires d'avoir de façon régulière un bilan sur les expériences, mais également un cadre de capitalisation, de mise en perspective et de réflexion pour des politiques publiques partagées et se basant sur les succès enregistrés sur le terrain.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare donc ouverte, la première université des acteurs non étatiques, sur le thème « les citoyens au service de la bonne gouvernance ».

Merci



M. Senghane DIOUF
Vice-président de la
Plate-forme des ANE

La première université des acteurs non étatiques que nous comptons instituer se tient dans un contexte particulier.

A l'échelle internationale des crises multiformes ; la crise immobilière aux Etats-Unis devenue crise financière et économique mondiale a eu pour cause principale l'absence de dispositif de contrôle et de régulation, d'application des mesures de sauvegarde et de sanctions. Ainsi, nous voulons revenir sur le concept de contrat de solidarité et des vertus du dialogue en tant qu'instrument de gestion politique et l'identification de quelques résultats tangibles auxquels la Plate-forme est parvenue à travers l'utilisation de cet instrument. Comme chacun le sait le mot « **solidarité** » revêt plusieurs sens qui peuvent se classer en deux catégories : (i) une dépendance réciproque, forme d'interdépendance où ce qui arrive aux uns retentit spontanément sur les autres ; (ii) un devoir moral d'entraide et d'assistance entre les membres d'une organisation, d'une société, d'une nation et du monde en tant qu'ils se considèrent comme formant un tout.

Le « **contrat de solidarité** » doit devenir l'instrument d'une nouvelle forme de coopération, celle même qui consiste à œuvrer ensemble pour détruire dans les rapports nationaux et internationaux, les causes structurelles d'inégalité croissante, de divisions profondes et d'injustices graves. Ceci amène à adopter une attitude éthique et politique nouvelle. Il sert à la fois de cadre et de tremplin pour faire surgir de nouvelles et plus justes relations internationales et un nouveau droit international respecté, reconnaissant des instances supérieures de contrôle.

L'application de ce principe est un élément constitutif de la bonne gouvernance et son instrument de réalisation repose sur le dialogue dont nous allons examiner pendant ces deux jours et demi, les vertus et les résultats auxquels les acteurs non étatiques, à travers leurs actions sur le terrain, ont abouti. **Nous avons compris les vertus du partenariat et saisi la pleine mesure de l'efficacité du dialogue plutôt que de la confrontation** ; et c'est à travers l'application d'un tel instrument que nous avons réalisé des performances remarquables malgré le contexte difficile décrit plus haut.

La réalisation de 51 projets pour un montant de 4,6 milliards de francs CFA sur le terrain a permis de renforcer le rôle des acteurs non étatiques au regard des populations et des autorités publiques nationale et locales, à travers le renforcement du dialogue Etat/ANE et Autorités Locales/ANE, le plaidoyer pour une meilleure gestion des ressources minières, des ressources foncières ; pour meilleure prise en compte des droits des minorités, des femmes ; pour une meilleure lutte contre la corruption ; pour une plus grande efficacité de la gouvernance locale à travers une meilleure tenue des registres d'état civil et la construction d'un budget participatif local ; dans le même registre, des femmes sensibilisées ont été élues au niveau des conseils régionaux voire municipaux et se trouvent dans les instances de décision.

La reconnaissance de « fait et de jure » de la Plateforme comme interlocuteur privilégié par le Gouvernement du Sénégal et l'Union Européenne engendre pour celle-ci, ses antennes au niveau local et ses membres, de nouvelles missions que le Ministre de l'Economie et des Finances a bien définies dans une lettre envoyée à la Délégation de la Commission Européenne.

C'est pourquoi la participation de tous ces acteurs aussi divers qu'experts dans leurs domaines, ne saurait être mise de côté aujourd'hui, dans l'élaboration des politiques et programmes, consensuels, répondant aux besoins des populations et donc gage de paix et de développement.

Ce qu'il faut retenir c'est que, depuis fort longtemps, les Acteurs non Etatiques ont œuvré auprès des Autorités Etatiques et des Partenaires au Développement en vue de maintenir « l'espérance » des populations notamment dans les périodes difficiles que nous traversons. Grâce à la solidarité, ils ont construit des filets de sécurité et canalisé des ressources dans les coins les plus reculés du pays, prouvant ainsi leur capacité de participation et leur utilité.

La tenue de cette première université des acteurs non étatiques, sous le thème : « **Les citoyens au service de la bonne gouvernance** », doit nous servir d'une part à faire un premier bilan de toutes les actions menées pendant trois ans sur le terrain, d'en capitaliser les meilleures pratiques et ainsi de nous projeter dans l'avenir.

L'Université, que nous comptons institutionnaliser pour permettre des échanges et un dialogue entre toutes les parties prenantes doit nous permettre également de définir des stratégies communes, appropriées à travers un décloisonnement des réflexions et interventions devant favoriser un dialogue politique permanent et constructif des politiques publiques plus participatives.

Nous acteurs non étatiques, il est de notre responsabilité d'apporter la preuve que la confiance investie n'est pas usurpée. Il est attendu que nous fassions preuve de bonne gouvernance politique et de bonne gestion des ressources qui nous sont allouées ; c'est à ce prix que nous mériterons la place qui nous est accordée dans le cadre de l'Accord de Cotonou. C'est à ce prix aussi que nous consoliderons pour le Gouvernement du Sénégal, la Délégation de l'Union Européenne, les organisations régionales et les autres partenaires au développement à caractère bilatéral et multilatéral notre « contrat de solidarité » et notre position de porte d'entrée et de guichet efficace de dialogue.

Nous comptons enfin, que cette première université et celles qui suivront contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

Je vous remercie.

1- L'UNIVERSITE DE ACTEURS NON ETATIQUES, ORIENTATIONS CONCEPTUELLES



1.1 La Notion d'Acteur Non Etatique (ANE)

Le concept d'acteurs non étatiques a acquis une notoriété notoire ces dernières décennies, à mesure que les chercheurs, les sociologues, les militants, les activistes et les médiateurs s'attachent à comprendre et mesurer la nature des interventions sortant du champ d'activité de l'Etat mais sur lesquelles il faut compter si l'on veut renforcer une action bénéfique ou lorsqu'il faut apporter une solution durable à une situation difficile. Les Acteurs Non Etatiques apparaissent dans le texte de l'Accord de Cotonou où ils sont reconnus comme des acteurs à part entière du Partenariat ACP/UE. Cette notion est encore plus englobant que le terme d'Organisation de la Société Civile.

Les Acteurs Non Etatiques sont reconnus par l'Accord de Cotonou comme des acteurs à part entière du Partenariat ACP/UE. En effet, l'article 6 de l'Accord de Cotonou dispose : « *les acteurs non étatiques [comprennent] le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales et la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques*

nationales. La reconnaissance par les parties des acteurs non gouvernementaux dépend de la manière dont ils répondent aux besoins de la population, de leurs compétences spécifiques et du caractère démocratique et transparent de leur mode d'organisation et de gestion.».

La **pertinence** des ANE et l'**ouverture réformatrice** des autorités gouvernementales vers un modèle politique et institutionnel d'Etat décentralisé ont contribué à attribuer aux acteurs non étatiques un **rôle primordial dans l'arène publique sénégalaise**.

Ceci a motivé plusieurs bailleurs et partenaires au développement à destiner des ressources pour le renforcement de leurs capacités tant de manière directe, comme appui aux différentes organisations et familles d'acteurs, que de manière indirecte à travers par exemple leur reconnaissance en tant qu'acteurs des programmes et projets de développement local et d'appui à la décentralisation et plus récemment dans les programmes d'appui à la bonne gouvernance.

1.2 Concept de l'Université des ANE : la mise en perspective des pratiques avec les politiques publiques

L'Université des ANE est un cadre d'échanges, de partage, de réflexion, de dialogue et de mise en perspective des pratiques entre les différents ANE d'une part et des politiques publiques portées par l'Etat, les Collectivités locales et les partenaires au développement, d'autre part.

Elle va surtout contribuer à consolider et à capitaliser les acquis des interventions des acteurs non étatiques nées de réponses diversifiées et adaptées à la demande des communautés pour plus de qualité dans les conditions de vie des populations et en conséquence à renforcer « **la participation et le dialogue citoyen** », un des piliers des politiques et stratégies de développement (OMD, Accord de Cotonou, DRSP, SCA, PNBG...) ;

A cet égard, la Plate-forme compte associer la plupart des partenaires à l'organisation de cette université pour permettre à chacun d'apporter sa

contribution. La Plate-forme, en organisant l'Université des ANE, donne le ton et trace la voie d'une **ouverture pour un décroisement des réflexions et interventions devant favoriser un dialogue politique permanent et constructif des politiques publiques plus participatives**.

A ce titre, l'université va enregistrer la participation de tous les représentants de la société civile, de l'Etat, du secteur privé, des centrales syndicales, des élus, du secteur informel, des partenaires techniques et financiers, des organisations inter gouvernementales, des organisations de coopération bilatérale et multilatérale, toutes celles et tous ceux qui occupent des positions, rôles et responsabilités différents dans le dispositif de gestion et de développement des politiques/stratégies au niveau national et au niveau local. La Plate-forme des ANE porte un intérêt réel à l'Université des ANE qu'elle compte institutionnaliser.

1.3 Problématique

L'exigence de plus de démocratie et de bonne gouvernance interpelle aujourd'hui tous les acteurs du développement (Etat, Collectivités locales, ANE, partenaires au développement) à participer selon leurs capacités respectives à la construction d'un développement durable profitable à tous. Tout citoyen a un droit de regard sur la gestion des ressources de son pays. Et dans un pays comme le Sénégal où les ressources sont limitées, les moyens techniques et technologiques réduits, tout citoyen doit être mis dans les conditions de participer à la création de la richesse nationale selon ses moyens et ses capacités et bénéficier de cette richesse selon ses mérites. La problématique à résoudre est liée à trois aspects important de la consolidation d'une Etat de droit :

- **La participation**, l'apport des ANE est indispensable. En effet, la participation est l'élément clé de tout système démocratique mais surtout d'un système qui se fonde sur la décentralisation. Seule une participation directe des citoyens à la gestion de l'espace public, surtout au niveau de l'exercice de la démocratie locale peut assurer que les préoccupations de développement des populations sont prises en compte.

- **Le contrôle citoyen**, il est l'outil principal de la bonne gouvernance et plus particulièrement de la gouvernance locale. A cet effet, il nous paraît important de souligner comment le contrôle citoyen ne doit pas être considéré comme un contrepouvoir ou un pouvoir alternatif mais comme la manière à travers laquelle les populations, à travers leurs formes organisationnelles et collectives, exercent une citoyenneté active.

- **Le dialogue politique, économique, social et culturel**, il s'agit de favoriser le dialogue politique intra ANE et ANE avec les autorités publiques (centrales et déconcentrées) et les collectivités locales sur des sujets d'intérêt collectif comme les politiques et les stratégies de développement. Bien évidemment, la responsabilité de l'élaboration des politiques ne peut que revenir à l'Etat mais les ANE doivent y contribuer en intégrant la position des acteurs gouvernementaux, leur culture, leurs préoccupations avec leurs points de vue et leurs connaissances, leurs expertises – des enjeux et des problématiques.

Ce triptyque consiste tout d'abord en l'exercice des devoirs et des droits selon une notion proactive de proposition de solutions aux défis posés par le développement durable et surtout par la lutte contre la pauvreté.

1.4 Objectifs

Principalement, l'université des ANE vise à **développer une approche participative à tous les niveaux de la coopération et à encourager le dialogue entre les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les acteurs non Étatiques.**

○ Objectifs spécifiques

- Formuler et systématiser les contributions/opinions des ANE dans la conduite des politiques de développement et publier les résultats sous forme d'un document de synthèse, notamment dans la construction de la bonne gouvernance.
- Capitaliser et valoriser les acquis d'expériences des ANE dans la formulation et le suivi évaluation des politiques publiques.
- Favoriser des synergies, collaborations et partenariats entre ANE, autorités publique et partenaires au développement pour l'émergence des politiques publique

1.5 Bénéficiaires

- Les organisations professionnelles du secteur privé ;
- Les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales ;
- Les partenaires techniques et financiers
- La société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales
- Les collectivités locales
- L'Etat et ses démembrements
- Etc.

2 - L'UNIVERSITE DE ACTEURS NON ETATIQUES, UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS



2.1 La capitalisation des pratiques et des expériences

La capitalisation est un des maillons faibles des acteurs non étatiques, un exercice technique et social qui doit permettre de systématiser les acquis reconnus valides tirés des pratiques et expériences réussies. La capitalisation est un phénomène naturel : on le fait quotidiennement sans s'en rendre compte, pour soi-même et pour se faciliter la vie :

« Hier, j'avais fait ainsi..., aujourd'hui, j'ai commencé, cela fonctionne, je ferai pareil demain... »

On capitalise, pour améliorer ses relations avec l'environnement social, économique, technique... cette amélioration permet d'être plus efficace, plus rapide, d'éviter les conflits, de réduire les incertitudes, d'améliorer la convivialité... Capitaliser son expérience vise à améliorer son travail et avoir en retour la satisfaction du travail bien fait, l'amélioration de sa situation professionnelle, ou tout simplement la préservation de son emploi... Les motivations à la capitalisation sont de divers ordres :

➤ **Améliorer l'activité** : tirer les leçons de l'expérience afin de progresser ; c'est la déclinaison institutionnelle des démarches individuelles ou collectives de capitalisation évoquées précédemment.

➤ **S'adapter à l'évolution des activités** : les approches concertées impliquant de multiples acteurs et la création d'espace de concertation obligent les structures à faire évoluer leurs pratiques. Dans ce contexte, celles-ci ne peuvent pas reproduire à l'identique des actions sur le seul logique projet. Amenées à innover, les institutions pourront s'adapter et améliorer leurs interventions,

2.2 Une grille de capitalisation

notamment en capitalisant leurs propres savoir-faire.

➤ **Lutte contre l'évaporation des expériences** : tous les opérateurs de terrain sont confrontés à la rotation rapide des cadres. Les cadres nationaux compétents et expérimentés sont encore rares, donc sollicités et difficiles à fidéliser. Quant aux expatriés, ils ont par nature une durée de présence sur un terrain donné.

➤ **Préserver sa notoriété** : on a intérêt à diffuser son expérience, à faire savoir ce que l'on sait, avant que la mobilité des cadres ne transfère ces savoirs vers une autre structure.

➤ **Assurer la promotion de l'institution dans un contexte de concurrence pour l'accès aux ressources de bailleurs de fonds et des donateurs** : valoriser son savoir-faire permet de se démarquer des autres opérateurs dans une situation de concurrence et des critères de qualité imposés pour accéder aux ressources des bailleurs et des donateurs. La capitalisation est alors vue comme un moyen d'assurer la promotion de l'institution, en valorisant son savoir-faire et se démarquant ainsi des autres opérateurs. L'évolution, au nord comme au sud, de structures associatives vers une fonction de bureau d'études, renforce cette tendance.

➤ **Participer à la construction collective des savoirs** : cette vision noble du savoir partagé n'est possible que dans le contexte de la solidarité, et de prise de distance avec la valeur marchande de l'information. Cette préoccupation est portée par quelques opérateurs publics et privés (coopérations décentralisées, ONG, Fondations), et par les bailleurs de fonds qui souhaitent une diffusion large des savoir-faire qu'ils ont contribués à faire exister.

Suggestion de Format harmonisé des communications par les porteurs de projets (Durée : 15 mn)

1. **Nature de l'action** (Nom du bénéficiaire, Titre de l'action et Localisation)
 2. **Contexte** : Quel est l'élément déclencheur ? Quels sont les problèmes à traiter ? Quelles inégalités à réduire ? Quelles insuffisances du service public ? (1/2 page)
 3. **Problèmes à résoudre** : Pourquoi l'expérience a-t-elle été initiée ? En fait, il s'agit d'explorer les raisons qui ont conduites à l'initiative. (1/2 page)
 4. **Acteurs principaux / rôles** (1/2 page) Les acteurs impliqués et leurs responsabilités ? A quels niveaux ?
 5. **Stratégie/ approche** (1 page) Comment s'est faite la mise en œuvre de l'initiative (de la conception à l'application) ? Quelles sont les principales étapes ? Quelles sont les actions entreprises ? **Description des effets et impacts** (Effets produits sur les populations, Effets produits sur l'institution bénéficiaire et Effets produits sur les acteurs environnants dont les autorités et services déconcentrés de l'Administration ainsi que les élus locaux (2 pages)
 6. **Acquis globaux et contraintes** (1 page)
 7. **Perspectives pour une consolidation durable des effets** (1/2 page)
- **NB** : Les récits d'expérience doivent envoyer au plus tard à la plateforme le 10 novembre 2009 plate forme contact@plateforme-ane.sn; ugp-ane@orange.sn; Les initiatives sont présentées sous forme de « POWERPOINT »

2.3 Le cadrage méthodologique

La méthodologie globale d'animation a été articulée autour de séances plénières, de travaux en ateliers et d'exposition des pratiques visant respectivement des démonstrations, des discussions, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

2.3.1 Panel introductif portant sur la Présentation du bilan des actions de la Composante ANE du PAPNBG. Une projection de film documentaire sur les réalisations de la composante ANE a servi d'introduction au bilan du programme

2.3.2 Des Ateliers Thématiques portant sur diverses expériences développées par les acteurs non étatiques seront organisés pour échanger sur les bonnes pratiques en vue de construire des contributions pertinentes et efficaces pour améliorer les stratégies et politique publiques. A cet effet, un travail préparatoire intense devra être fait pour accompagner la formulation des récits des pratiques à présenter par les porteurs d'expériences et structurer les débats pour en tirer les éléments d'analyse. Quatre étapes clés ont marqué le déroulement de chaque atelier :

- **Présentation des expériences** : Les porteurs d'expériences dans le cadre du PAPNBG présenteront de manière synthétique les résultats de leurs expériences selon un format harmonisé suggéré par le Comité scientifique. Les récits ainsi présentés feront l'objet d'une validation préalable par le Comité de pilotage avant leur présentation en atelier.
- **Interventions des discutants** : Les discutants, sont des personnes qui ont une connaissance et/ou une pratique suffisante de la thématique abordée en atelier. Ils ont pour tâche de commenter de manière critique les récits d'expériences présentés en mettant l'accent sur les éléments de transversalité, d'inter-sectorialité et de complémentarité avec d'autres expériences (privées ou publiques) de leur connaissance pour lancer le débat général sur les communications.
- **Débat général sur les présentations d'expériences** : Les participants à l'atelier ont été conviés à réagir aux communications et à apporter leurs contributions sur la base de leurs pratiques. A cet effet, une note de conduite du débat sera proposée aux modérateurs pour mieux centrer le débat général et éviter les interventions abusives qui ne cadrent pas forcément avec les résultats attendus. Vu ce travail, il serait important de briefer les discutants et les modérateurs en mettant à leur disposition des outils simplifiés de travail.
- **Synthèse et élaboration du rapport** : Dans le cadre de chaque atelier thématique, les productions feront l'objet d'une analyse croisée et approfondie pour faire ressortir les éléments de contributions structurants le Cahier de Recommandations du Citoyen.

2.3.3 Une exposition permanente sur les expériences et les réalisations permettra d'illustrer les pratiques des ANE (présenter leur domaine de compétence, leurs activités et services). Elle sera organisée dans un espace commun pour la durée de l'Université permettant la circulation des participants dans les différents stands. Le déroulement, les conditions et les modalités de l'exposition seront définies au préalable et communiqués aux exposants

2.3.4 Une stratégie de communication en relation avec le cabinet communication et la cellule d'appui à l'organisation devra mettre en œuvre pour les différentes phases (avant, pendant et après) : préannonce de la manifestation auprès des médias (journaux, TV, Radios, Net), Point de presse ... Les différentes activités (communications, expositions, récits, débats, analyse, synthèse, etc.) déboucheront sur une synthèse globale constituant les actes de l'Université. Ces éléments de réflexions et de propositions sur les thématiques développées seront démultipliés et diffusés au près du grand public.

2.4 Dispositif organisationnel

Un travail préparatoire intense a été mené pour accompagner le processus de formulation et d'organisation de l'Université. Dans cette perspective, il était important de coordonner les actions des différentes parties prenantes par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de suivre le processus de mise en œuvre avec deux dimensions : un comité scientifique et une cellule d'Appui à l'organisation.

Mission : Comité scientifique

- Finaliser le document d'orientation de l'université
- Faciliter la préparation scientifique (formulation des récits d'expérience et le cadrage des consignes à donner aux discutants et aux modérateurs...)
- Recueillir et analyser les communications des porteurs des projets
- Produire les consignes des ateliers thématiques
- Faciliter l'animation scientifique
- Mettre en place un dispositif de reportage
- Produire les actes finaux de l'Université.

Mission : Cellule d'Appui à l'Organisation

- Etablir la liste des participants et lancer les invitations
- Préparer l'organisation matérielle
- Démarcher et assurer la participation des institutionnels et des officiels
- Assurer le secrétariat général de l'Université
- Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication
- Aménagement des stands,
- Mise en place des salles de conférence et ateliers.



Les acteurs (institutionnel, partenaires au développement, population...) en plein air pour les activités @plate-forme

Comité de Pilotage

- Pr Boubacar DIOP (Bouba) co-président du comité scientifique
- Malick DIOP co-président du comité scientifique
- Pape Senghane DIOP (CNES) secteur privé)
- Babacar Owens NDIAYE (CSA syndicat)
- Oumar Diallo (RADDHO société civile)
- Seydina Issa NDiaye (IADEP – institut de recherche)
- Mame Saye Seck (UNSAS)
- Boubacar SECK (CONGAD)
- Abdoul Wakhab DIOP (ODIP/ACTION)
- Moussa BA (UGP- ANE)
- Maimouna Dieng (SP PF-ANE)

3.1 Panel d'introduction sur le bilan de la Composante ANE du PAPNBG¹

Le panel a été introduit par un film documentaire présentant le bilan et les résultats du programme PAPNBG composante ANE. Le coordinateur de l'UGP, M. Moussa Ba a retracé le travail effectué par les parties prenante (Etat, UE, Plate forme et l'UGP); de même que les diverses activités et les secteurs d'intervention du programme (éducation, formation, environnement, santé, communication, droit...) pour coût total de 5 693 706 706 FCFA réparti :

Formation	426 372 050
facilitation et assistance technique	314 859 360
fond d'étude	360 776 350
fond d'appui aux initiatives	4 591 699 000



M. Mamadou Ousmane Ba,
Chef de Division de la Coopération économique et financière,
Ministère de l'Economie et des Finances

Malgré les difficultés notées dans la mise en œuvre, cette première expérience ouvre des opportunités réelles pour les ANE. Le programme a permis de mettre en exergue cinq éléments majeurs : (i) le cadre de référence (PAPNBG), (ii) les éléments de la promotion de l'approche participative promue par l'accord de Cotonou, (iii) la plate forme en tant que défi organisationnel et d'interlocuteur crédible, (iv) les processus de l'appel à proposition, et (v) l'exécution du programme au niveau national.



Mme Amparo Gonzalez Diez
Chargée de programme Délégation de l'Union européenne

Elle est revenue sur le travail difficile et intense du fait de la vitesse d'exécution dans des délais très courts des activités du projet. Et sur cela, les acteurs ont montré une réelle valeur ajoutée en termes de transfert de compétences et de dialogue avec l'Etat, car l'UE n'avait aucune idée des résultats que pouvait donner le programme. Car c'est une première, ce financement direct aux organisations. Elle a aussi reconnu le lourd dispositif atténué par ailleurs par un accompagnement apprécié des acteurs. Le Sénégal a réussi à relever le défi par la diversité des interventions et des expériences, la mobilisation des acteurs qui sont des indicateurs majeurs de la réussite du programme



M. Ibrahima DEME
Chargé programme de la Direction de la Dette et Investissement

L'objet de cette rencontre est d'écouter les bénéficiaires du programme afin d'améliorer le travail de la cellule de suivi. Toutefois, il a tenu à montrer sa satisfaction à travers l'appropriation du concept de bonne gouvernance au niveau local et national par une diversité acteurs. Il y'a eu certes des difficultés chaque étape du processus mais aujourd'hui, l'urgence est de les capitaliser pour mieux les prendre en charge.

¹ Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance financé par l'Union européenne et l'Etat du Sénégal qui s'appuie sur trois (3) composantes majeures. « Gouvernance Judiciaire », « Gouvernance économique », et « Acteurs Non Etatiques »

3.2 Les ateliers thématiques

Les neuf (9) ateliers ont couvert

l'essentiel des thématiques qui ont fait l'objet de subventions dans le cadre du PAPNBG: Promotion et protection des droits humains (Atelier 1); Promotion des droits des femmes (Atelier 2); Média et gouvernance (Atelier 3); Gestion du foncier (Atelier 4); Promotion du dialogue citoyen et amélioration de la gouvernance locale (Atelier 5); Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles (Atelier 6); Instruments de lutte contre la corruption et de la transparence au Sénégal (Atelier 7); Promotion économique, lutte contre la pauvreté et émigration (Atelier 8); Appui au secteur privé (Atelier 9). Ces Ateliers Thématiques portant sur diverses expériences développées par les acteurs non étatiques ont été organisés pour échanger sur les bonnes pratiques en vue de construire des contributions pertinentes et efficaces pour améliorer les stratégies et politique publiques.



Les participants dans les ateliers thématiques de réflexion et d'échange d'expérience sur les pratiques et les politiques publiques @plate-forme

3.2.1 Promotion et protection des droits humains

Au Sénégal, les libertés d'association sont garanties par la constitution. Depuis le milieu des années 70, le mouvement associatif s'est développé en raison de la politique de désengagement de l'Etat et des politiques d'ajustement structurel qui ont ruiné le pays. Les dynamiques associatives ont constitué progressivement des alternatives de solutions face aux préoccupations des populations et jouent aujourd'hui un rôle important en matière de promotion, de protection et de défense des droits humains. Certaines d'entre elles ont mis en place des centres d'informations juridiques pour l'assistance judiciaire et la vulgarisation du droit (RADI), des boutiques de droits (ONDH), d'autres ont créé des cliniques juridiques apportant conseils et appui aux justiciables (Forum Civil), d'autres développent des expériences de protection du droit des enfants (Ndèye Jirim, ONG Gounas et CONCEPT) et des personnes vivant avec le VIH/SIDA (MIDA et APAPS)... Diverses pratiques qui gagneraient à être systématisées et qui gagneraient à construire des synergies stratégiques et opérationnelles pour se renforcer mutuellement.

◆ **ONDH : des boutiques de droits :** L'ONDH à travers les boutiques de droits a consolidé sa force de propositions et d'actions au profit de l'idéal des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance. L'Observatoire sur les groupes vulnérables vise à contribuer au renforcement des capacités des acteurs non étatiques en rendant plus efficace leur intervention et de créer les synergies des actions sur le terrain pour mieux identifier les besoins desdits groupes. L'objectif étant de (i) renforcer les capacités de prise en charge du personnel de l'observatoire (ii) renforcer les capacités techniques en Droits Humains des membres et des groupes cibles sont renforcées. (iii) renforcer les capacités des agents chargés de l'application des lois sont renforcées. (iv) renforcer les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ratifiés par le Sénégal sont vulgarisés. L'initiative a touché 200 défenseurs des droits de l'homme, 1 500 représentants d'ANE dont 500 femmes et 300 jeunes ont une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, 300 personnes, membres du conseil d'administration, des structures associées ont reçu une formation spécifique en droits humains et en gestion de projet. Par ailleurs, 136 cas de « justice » ont été résolus par les boutiques de Droits.

◆ **Ndèye Jirim : protection du droit des enfants :** L'initiative "halte à la mendicité des enfants dans la région de Diourbel" est une réponse à la mendicité infantile qui est un problème complexe basé sur une diversité de causes (pauvreté, fuite des responsabilités des parents, cupidité des marabouts, absence de l'Etat...) qui interagissent les unes avec les autres. La région de Diourbel étant pourvoyeuse et employeur, Ndèye Jirim a déroulé un programme qui a contribué à la lutte contre le travail des enfants

dans le secteur de la mendicité. Le programme d'activité les a soustrait de la mendicité tout en tant leurs donnant la chance au même titre que d'autres enfants de leurs âges de bénéficier d'une éducation à travers des écoles formelles ou de formations préprofessionnelles.

Ce programme a contribué à restaurer les droits de ses enfants et leurs a permis de garantir une enfance décente et de les préparer afin qu'à l'âge adulte ils exercent un travail décent, c'est-à-dire un travail gratifiant pour l'individu et productif pour la société.

L'atteinte de ses résultats est facilitée par l'approche multisectorielle où tous les acteurs étatiques ou non étatiques sont conviés de même que les cibles. Les actions de sensibilisation, de mobilisation, d'inscription, de réinscription, de formation et d'appui en renforcement en capacité organisationnelle et économique nous ont menées à ses résultats.

◆ **ONG Gounass : protection du droit des enfants :** Le contexte d'intervention est marqué par: la situation de vulnérabilité des enfants des écoles coraniques, l'ignorance et le non respect des Droits de l'enfant dans ce type d'école, le faible niveau d'organisation des Maîtres d'Ecoles coraniques (MEC), la démission des parents pour la prise en charge correcte des enfants, le peu d'intérêt que l'Etat et les Collectivités locales accordent aux écoles coraniques. L'initiative qui s'est déroulée dans les départements de Kolda et de Vélingara, a permis d'améliorer les connaissances des Maîtres d'Ecoles coraniques et des parents d'élèves sur les Droits de l'Enfant, des concepts et principes de la Bonne Gouvernance;

d'amorcer un changement des mentalités des parents et des communautés envers la mendicité des enfants talibés et leur exploitation qui sont aux antipodes des préceptes de l'Islam; que les MEC se rendent compte de la conformité des recommandations de l'Islam avec les Droits de l'Enfant : (cf livret bilingue français-pulaar édité par ONG GOUNASS dans le cadre du PRODEC); une forte demande des populations de la région de l'implantation des Ecoles Coraniques de type nouveau; l'ONG GOUNASS et ses partenaires CPEF et CNTS/FC se sont familiarisés avec les procédures de l'Union Européenne et ont appris de l'action; les Autorités locales sont devenues plus sensibles aux questions de l'éducation dans les écoles coraniques; les STA (SRDC, Action sociale, IA et IDEN) ont pris conscience de la contribution importante des ANE à la prise en charge effective de l'éducation et des initiatives de protection sociale des enfants vulnérables, notamment des élèves des écoles coraniques; les Elus locaux ont promis d'inscrire dans les budgets des CL et de rechercher des partenaires pour un soutien plus substantiel aux écoles coraniques; le corps des MEC est devenu plus organisé et plus ouvert aux ANE grâce à la mise en place de l'Association régionale des MEC à qui le PRODEC a apporté un soutien méthodologique; la mise en place du CPC sur les écoles coraniques, avec l'IA comme président et l'ARD comme secrétaire augure d'une poursuite de la concertation entre les différents acteurs du sous-secteur de l'éducation non formelle dans les écoles coraniques.

◆ **ONG CONCEPT : Projet d'amélioration des conditions et contenus de l'apprentissage dans l'artisanat à St-Louis :** L'initiative est une contribution à l'offre d'alternatives aux 33.000 enfants annuellement en rupture scolaire et à ceux non scolarisés par l'apprentissage d'un métier dans des conditions respectueuses de leur enfance dans le secteur de l'artisanat qui connaît un développement significatif, occupe une main d'œuvre importante et joue un rôle économique moteur dans un contexte de forte baisse du tissu industriel. Les principaux services que l'initiative propose aux enfants bénéficiaires sont :

L'éducation de base qui leur permet de surmonter des handicaps liés à leur analphabétisme ou à leur déscolarisation précoce par un accès véritable aux connaissances indispensables à la maîtrise d'un métier et à la gestion d'activités performantes

La formation technique par alternance qui aide à combler les déficits du système d'apprentissage traditionnel (au rabais par rapport aux connaissances des patrons qui ne livrent pas toutes leurs compétences à leurs futurs concurrents et aussi le fait que les applications ne dépendent que des marchés obtenus sur lesquels les possibilités de s'exercer pour les apprentis sont très limitées pendant des années)

Et la Maison de l'Apprenti qui n'est pas seulement un lieu dont les apprentis sont très fiers, un lieu où des services divers leur ont offerts mais une contribution significative à la réhabilitation de ce groupe d'enfants souvent objet d'une véritable stigmatisation

◆ **MIDA : Projet d'appui aux groupes défavorisés :** Les nombreuses priorités des autorités gouvernementales et l'insuffisance des moyens mis à la disposition des collectivités locales dans le cadre des compétences transférées en matière de Santé et d'éducation ont empêché les groupes défavorisés de bénéficier de plus de services sociaux de base surtout en milieu urbain et péri-urbain. Cette situation fait qu'il existe de réelles contraintes pour ces groupes de bénéficier de formation, d'éducation et de soins de santé. MIDA a constaté qu'il existait de réels gaps en matière de formation, de prise en charge médicale contre les infections opportunistes chez les PVVIH et d'alphabétisation des filles domestiques victimes de l'exode rural. De même, les enfants en déperdition scolaire s'ils ne sont pas redéployés dans des corps de métier risquent de sombrer dans la délinquance.

L'initiative a été de favoriser à 70% l'accès des groupes défavorisés aux services sociaux de base et de contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de vie des groupes identifiés, à savoir les handicapés, les filles domestiques, les jeunes en déperdition scolaire, les femmes analphabètes et les PVVIH.

Les résultats escomptés et atteints en fin de projet ont été la formation de 50 handicapés en informatique, l'alphabétisation de 500 femmes, la sensibilisation de 600 filles domestiques, l'encadrement de 300 jeunes en apprentissage de métier et la prise en charge médicale de 100 PVVIH. Les perspectives de Mida sont de consolider les résultats obtenus et d'élargir l'initiative à un nombre plus grand de populations déshéritées.

3.2.2 Promotion des droits des femmes

Les associations et groupements de promotion féminine ainsi que les ONG de défense des droits de la femme se développent et se multiplient au Sénégal. Ces organisations de la société civile mènent des actions de mobilisation des femmes pour développer une solidarité et une entraide sociale entre les femmes, donner un meilleur statut social à la femme, lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences faites aux femmes.

Les actions des associations et organisations féminines sont développées à différents niveaux pour une plus grande participation des femmes au développement, au renforcement de la démocratie et à la bonne gouvernance politique et économique tant au niveau local qu'au niveau national. Malgré tout, on note une présence faible des femmes dans les instances de prise de décisions aux niveaux local et national.

Les expériences développées par l'AFELP, le RECEC/CNVAF, le DEMGALAM, ALPPHADEV et PROMETRA dans le cadre du PAPANBG sont fort complémentaires avec d'autres expériences dans les réponses communautaires apportées par les ANE pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

◆ **AFELP : Renforcement des actions de lutte contre les pratiques néfastes faites aux femmes :**

L'initiative a permis à l'AFELP de capitaliser une expérience supplémentaire dans l'administration de programmes concernant des groupements de femmes situés dans des localités différentes et attachés dès fois à des pratiques et valeurs différentes. Elle a également permis à des femmes fragilisées par l'analphabétisme et le pauvreté de s'imprégner des droits qui les protègent et d'assimiler des techniques comptables susceptibles de contribuer au relèvement de leur activité de production. Par ailleurs, l'activité a contribué au rapprochement entre groupements de femmes différents. L'intérêt de ce rapprochement réside dans les échanges qui seront effectués, les expériences qui seront mutualisées et les formes d'assistance réciproques qui seront déployées. Les contraintes les plus sérieuses rencontrées sont surtout liées à l'organisation sociale qui accorde peu d'autonomie à la femme pour participer à des activités de formation. Il en est également ainsi de la réticence de certains hommes qui voient dans le respect des droits de la femme la perte de leur prestige et de leurs divers avantages.

◆ **RECEC/CNVAF : Valorisation des activités des femmes dans la gestion des affaires locales :**

L'initiative est le fruit du partenariat constructif et dynamique entre le Réseau des Caisses d'Épargne et de crédit des femmes de Dakar (RECEC/FD) et la convergence Nationale pour la Valorisation des Activités des femmes (CNVAF). Elle travaille à faire reconnaître et à valoriser des activités socio économiques dans les politiques publiques par l'expérimentation des

différentes initiatives de la lutte contre la pauvreté et la participation efficace des femmes à la vie publique.

La méthodologie d'intervention a privilégié l'esprit de coopération décentralisée entre des acteurs où chacun garde son autonomie et apporte une contribution à la réalisation de l'initiative commune. Cette forme d'intervention a favorisé la mise en place d'une architecture qui promeut la responsabilisation des acteurs dans tout le processus avec la mise en place de Maisons VAF (Dakar, Thiadiaye, Tabamcounda, Foundiougne...). Les Maisons VAF offrent aux femmes un espace ouvert à l'ensemble des organisations de femmes locales pour favoriser l'écoute mutuelle, le dialogue, la médiation, la recherche de consensus, la formation, l'orientation judiciaire.

◆ **DEMGALAM : Citoyenneté des Droits des Femmes et des Jeunes Filles dans la Communauté Rurale de Gamadji Saré :**

L'expérience a été initiée pour lutter contre la marginalisation des femmes qui ne peuvent jouir des mêmes opportunités que les hommes en matière d'éducation, de formation et d'emploi et sont absentes au processus de prise de décision. Dans la conception de l'initiative, l'approche qui a été choisie est l'approche par la demande (les besoins réels des femmes ont été exprimés par elles-mêmes en tant que bénéficiaires principales). La démarche quant à elle est participative : les cibles que constituent les femmes sont des actrices à part entière dans la mise en œuvre des activités du projet. Elles ont été associées aussi bien en amont

dans le cadre de l'identification des besoins prioritaires et de leur formulation, mais également elles sont considérées comme des actrices capables de négocier devant des tiers et de défendre leurs propres intérêts. Cette stratégie s'est traduite par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions identifiées. Il s'agissait d'abord des actions de formation. Les domaines de formation ciblés sont alors intégrés dans les activités et un comité de suivi mis en place pour continuer à répondre aux besoins des personnes formées. Elles sont ensuite connectées aux réseaux administratif et financier. Ainsi, cette initiative a permis un véritable changement de comportement en faveur des femmes et renforcer leur pouvoir de décision et de formulation dans les politiques et programmes.

◆ **ALPPHADEV : l'approche genre dans les pratiques sociales et politiques publiques décentralisées** : L'initiative d'Alphadev contribue au renforcement du partenariat à la participation à la vie publique qui passe par la compréhension des processus de communication, de prise de décision, l'adoption d'une attitude coopérative et d'un mode de démocratie privilégiant la participation des femmes, le contrôle citoyen et la rotation des rôles et responsabilités pour l'émergence d'un mouvement social fort en vue d'un changement sociétal. Son action est circonscrite dans les communes de Yeumbeul et de Malika. A travers, son expérience,

L'approche genre est intégrée dans les systèmes de régulation collective au niveau des familles, dans les organisations locales et Collectivités locales à travers les actions de renforcement de capacité des élues et des jeunes femmes leaders politiques. Plus de 200 femmes sont formées et encouragées à prendre des postes de responsabilités dans les instances politiques décentralisées. Les femmes ont plus confiance en elles-mêmes et se sont investies durant les élections locales de mars 2009 d'où la forte présence des femmes dans les communes de Yeumbeul Nord 18 conseillères ; Yeumbeul Sud 16 conseillères ; Malika 08.

◆ **PROMETRA : Implication des Tradipraticiens de Santé dans la Prise en Charge des problèmes de Santé Liés à la Survie de la Mère et de l'Enfant** : La surveillance épidémiologique appliquée au Sénégal révèle que de nombreux cas de décès affectant prioritairement la mère et l'enfant, sont dus à l'absence de consultations pré et post

natales et aux problèmes de malnutrition. La sensibilisation des populations cibles en matière de santé maternelle et infantile doit aussi faire appel aux acteurs qui sont les tradipraticiens de santé parce qu'ils drainent plus de 85 % des patients pour leurs soins et leur éducation sanitaire.

L'initiative d'implication des Tradipraticiens de santé dans la prise en charge des problèmes de santé liés à la survie de la mère et de l'enfant a suivi les principales étapes suivantes : (i) l'organisation d'un plan d'information des bénéficiaires directs de l'action, (ii) – la formation des formateurs des tradipraticiens de santé, (iii) – la conduite d'enquêtes qualitatives et quantitatives, (iv) – l'élaboration du matériel pédagogique de formation des tradipraticiens de santé, (v) – la formation des tradipraticiens de santé par la Méthode FAPEG (Formation d'Auto Perfectionnement des Guérisseurs), (vi) – l'évaluation de la formation des tradipraticiens de santé par la Méthode FAPEG , (vii) – la démultiplication de la formation au niveau des antennes des communautés rurales de l'association des tradipraticiens de santé , (viii) – la sensibilisation des collectivités locales par les tradipraticiens de santé formés par la Méthode FAPEG , (ix) – la collaboration avec le personnel des structures sanitaires modernes en matière de santé maternelle et infantile.

La collaboration entre les tradipraticiens de santé et les médecins représente un facteur positif qui facilite l'évaluation de l'impact de l'action en milieu communautaire, à la lecture des indicateurs de performance tenus régulièrement par les structures sanitaires modernes. L'action a permis le renforcement des capacités des tradipraticiens de santé qui déclarent disposer à vie, d'outils de sensibilisation des populations pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé liés à la mère et l'enfant. Les résultats de l'action ont été diffusés à travers un séminaire de restitution qui a vu la participation des délégués de plusieurs pays africains abritant les représentations de PROMETRA International.

3.2.3 Média et Gouvernance

Les médias jouent un rôle primordial dans l'information des populations et dans la circulation horizontale de l'information, et par conséquent dans le processus d'appropriation et de réélaboration des messages. Les médias commerciaux, ainsi que l'existence d'autres formes fédératives de radios de proximité (radio communautaire), représentent un élément facilitateur pour la diffusion de messages visant les expériences de gouvernance locale et les bonnes pratiques en matière de développement. Les médias, promeuvent et valorisent le rôle que les ANE peuvent jouer dans la gestion de la gouvernance locale. En effet, de par leur nature, les ANE ont comme mission de promouvoir et de faciliter la diffusion des messages parmi leurs membres avec une attention particulière aux organisations de base.

◆ ENDA GRAF : Appui à l'Union des radios associatives et communautaires

ENDA GRAF (appui à l'Union des radios associatives et communautaires) et IPAO (équipements et formation des radios communautaires et de journalistes parlementaires) ont développé des expériences en matière d'appui aux médias qui vont alimenter la réflexion dans cette thématique.

◆ **IPAO : la communication citoyenne pour une gouvernance démocratique au Sénégal** : L'action vise à combler le déficit d'information et de communication des différents Acteurs Non Etatiques (OSC et média), entre elles et avec les Acteurs Etatiques, et en particulier les parlementaires. Ce déficit constitue en effet un obstacle central à la participation active des citoyens, et notamment des citoyens marginalisés, à la vie publique. Le projet consolider et élargir la communication citoyenne pour une gouvernance démocratique au Sénégal s'est fait à travers divers axes tels que : i) améliorer l'environnement et le cadre politique, juridique et organisationnel de la communication, ii) Renforcer les capacités des médias à produire une information socialement plus pertinente, plus professionnelle et plus éthique, iii) Renforcer les capacités des autres ANE (OSC) à utiliser les médias et à développer leurs propres médias, iv) Renforcer la coopération au sein des ANE ; entre médias et autres ANE, et entre ces autres ANE et leurs réseaux, pour produire et diffuser une information citoyenne, participative.

L'IPAO a su, par ce initiative, proposer des textes de loi devant régir le statut des radios communautaires. Par ailleurs 8 radios communautaires ont vu leurs équipements renforcés en matériel de reportage et de montage. Des ANE

se sont aussi lancés dans la communication pour une bonne visibilité de leurs actions. Ce qui participe de la promotion de la communication entre acteurs non étatiques et Etat et à la bonne gouvernance. Il s'agit de 8 radios communautaires (Afia FM (Grand Yoff), Oxy Jeunes (Pikine), Jappoo FM (Parcelles Assainies), Jokkoo FM (Rufisque), Penc Mi Fm (Fissel), Pété FM (Pété), Tewdu FM (Diaobé) et Yiriwaa FM (Tanaff), ainsi que 2 radios commerciales (SUD FM et RFM) et une télévision (RTS). Chaque medium a organisé 4 débats, soit au total **40 débats radio et 4 débats télé.**

3.2.4 La gestion du Foncier

La spéculation foncière est devenue un phénomène explosif au Sénégal et, plus particulièrement à Dakar, en Casamance et dans la vallée du fleuve Sénégal. Aujourd'hui, on parle de saturation foncière qui amène les promoteurs à se bousculer dans les périphéries de Dakar (Keur Massar, Tivaouane peulh, Ndiass etc.), dans le walo... Ce phénomène s'est exacerbé surtout durant ces dernières années, avec l'arrivée dans le marché de ceux qu'il convient d'appeler « les nouveaux riches » : les hommes politiques au pouvoir, les hommes d'affaires, les commerçants, les migrants internationaux... En tout état de causes, ce phénomène de la spéculation foncière ne se passe généralement pas sans des litiges, des conflits ouverts, des troubles à l'ordre public. En effet, il ne se passe pas une semaine sans qu'un conflit foncier n'éclate à travers la presse. Toutes choses qui interpellent l'Etat, la législation et la réglementation dans ce domaine. Les acteurs non étatiques se demandent : si cette course frénétique aux stocks fonciers est-elle organisée ? La vente des stocks fonciers de l'Etat et des collectivités locales se fait-elle dans la plus grande transparence et dans le respect des procédures établies ? Quelles mesures pertinentes pour une gestion juste, saine, transparente et paisible du foncier ? L'expérience du RADi sur la réforme foncière, celle de la Convention pour la Rénovation de Palmarin sur l'appui à la bonne gouvernance écologique et d'autres développées par les ANE constituent une base d'échange sur la thématique.

◆ **RADI « Implication des populations dans une décision qui va impacter leur vie : exemple la réforme foncière au Sénégal »** : L'idée d'une réforme foncière est née en 1995. Elle sera ré exprimée par le Chef de l'Etat en janvier 2005, à l'occasion de la rentrée des Cours et Tribunaux, qui a, alors choisi de traiter dans son discours le thème sur « le droit à la terre ». Dans ce discours, la loi sur le domaine national, disait – il, « est archaïque et mérite d'être revue ». Ce qui l'amena à créer, la même année, une commission nationale sur la réforme foncière au Sénégal. Dès lors, notre crainte est que les populations Sénégalaises risquent de ne pas avoir l'occasion de s'exprimer sur la question d'une réforme foncière qui, si elle se réalise, va avoir des répercussions importantes dans leur vie. Car, si rien n'est fait, elles se verraient « dicter » une réforme foncière sur laquelle elles n'avaient pas été consultées. Le danger est donc grand que la réforme foncière qui se prépare ignore l'opinion des populations. C'est pour l'éviter que le RADi a pris l'initiative, en proposant de recueillir le point de vue des populations, des élus locaux, des organisations communautaires de base, des organisations de la société civile,... sur la question d'une réforme foncière au Sénégal. Procéder de cette manière, a l'avantage d'éviter le parachutage d'une réforme à la base. Ceci revêt une importance capitale car si une réforme foncière est adoptée, elle s'appliquera à tout le monde et particulièrement aux populations rurales.

◆ **Convention pour la Rénovation de Palmarin**
Projet d'appui à la bonne gouvernance écologique à Palmarin : La Communauté rurale de Palmarin fait face à des difficultés écologiques

notables avec l'avancé de la mer, la salinisation des sols et de leur raréfaction combiné à une pression anthropique notamment avec le développement du tourisme, au manque de connaissance des ressources naturelles et culturelles, au manque de concertation des acteurs expliquant la non harmonisation des acteurs et des partenaires au développement. Plus de dix ans après cette réforme de la décentralisation, les communautés rurales ont de sérieux problèmes pour exercer effectivement les compétences qui leurs sont transférées. Parmi ces raisons, on peut citer la faiblesse des ressources humaines et budgétaires ainsi que la faible implication des populations dans le processus de décentralisation. A cela s'ajoute le manque de coordination des interventions au niveau local. La bonne gouvernance ne se limite pas seulement à l'organisation d'élections et à la mise en place d'institutions démocratiques. Elle doit également prendre en compte les préoccupations socio-écologiques des communautés de base qui sont toujours dépendantes des ressources naturelles pour leur survie quotidienne. A Palmarin, il existe des aires écologiques protégés d'importance internationale mais les populations en tirent très peu de profits puisque leur implication est limitée par un manque d'informations, une gestion dirigiste et peu transparente de ces sites écologiques. L'initiative **d'appui à la bonne à la bonne gouvernance écologique** a permis de dépasser ces obstacles et de créer une synergie fonctionnelle et opérationnelle entre élus locaux, autorités étatique et communautés de base pour l'exploitation optimale des potentialités naturelles en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

3.2.5 Promotion du dialogue citoyen et Amélioration de la gouvernance locale

Les acteurs non étatiques ont joué un rôle fondamental pour l'affirmation de la démocratie et de la stabilité institutionnelle du pays. Leur mobilisation et leur détermination dans la revendication des réformes politiques sont à la base d'un processus de démocratisation qui a permis au Pays de renforcer sa stabilité aux plans politique et institutionnel pendant les dernières décennies et de faire du Sénégal un cas de succès sur le plan de la démocratie et de l'Etat de droit dans le continent africain. Cependant, le processus de **démocratisation** ne pourra pas être accompli si la réforme de la décentralisation n'est pas achevée. Sur le plan des **opportunités** qui sont offertes par la décentralisation, le transfert de compétences de l'Etat central aux collectivités locales et l'exercice de responsabilité par ces acteurs locaux ouvrent de nouvelles perspectives aux populations et aux acteurs non étatiques en matière de **gouvernance locale** et de **dialogue et de contrôle citoyen**. La Constitution du Sénégal stipule en son article 102 « **les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques** »

Dans cette perspective, les expériences d'ECOPN (Cadres de concertation élus et citoyens de Pikine Nord), d'Afrique Enjeux Ziguinchor (renforcement des comités de gestion locaux), de USU (Renforcement de la gouvernance locale) de CARITAS (Amélioration de la participation des populations à la lutte contre l'insalubrité à Kaolack), d'ECOPOP (Gouvernance participative et renforcement des capacités des acteurs locaux) et CONGAD (Renforcement du contrôle citoyen public) constituent autant de portes d'entrées pour explorer les différents contributions des ANE dans la gestion des affaires locales.

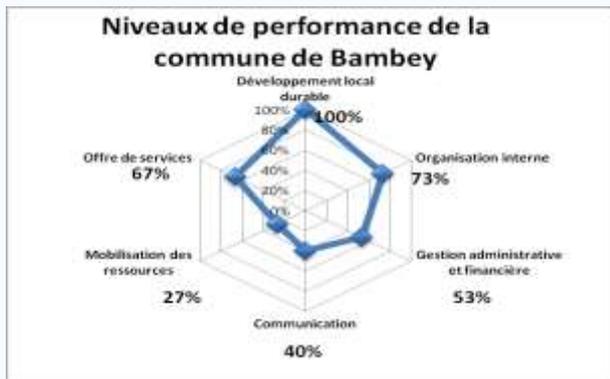
◆ **Afrique Enjeux Ziguinchor : Capacitation des Comités de Gestion locaux** : Les initiateurs du PRECOGEL ont d'abord mis en place un cadre pour accompagner un processus dont la gestion future reviendra aux bénéficiaires que sont les Collectivités locales et les membres des Comités Locaux. En se plaçant dans une telle perspective, le PRECOGEL a mis en œuvre une stratégie basée sur le « **apprendre à faire** » qui commande une responsabilisation rapide mais progressive des Comités Locaux par un accompagnement méthodologique assez fort en début de projet et leur responsabilisation progressive dans la conduite de leurs activités. AFRIQUE ENJEUX a une expérience avérée dans ce type de démarche qui s'est soldée par des succès probants dans sa zone d'intervention Cette méthodologie fondée sur une démarche participative cadre parfaitement avec les orientations retenues dans les politiques publiques, indiquées notamment dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal.

◆ **ECOPN : Programme d'Appui à la Citoyenneté Totale et Engagée** : L'initiative **PACTE** s'est proposée de contribuer au renforcement de la capacité des élus, des citoyens et des organisations dont leur but est d'éradiquer la pauvreté : de travailler sur la gouvernance locale et le développement institutionnel des organisations partenaires pour un Sénégal émergent. Elle a

permis aux organisations de vivre leur plénitude c'est-à-dire les formations, les fora ont favorisé un changement dans la conduite, la gestion c'est ainsi que plusieurs assemblées générales de sont déroulées. Des modifications ou changement de poste sont opérés dans les bureaux, les responsables inactifs sont remplacés par d'autres beaucoup plus engagés. Trente quatre (34) demandes de reconnaissances juridiques introduites au niveau des services de la Préfecture. Des outils ont été conçus tout au long de l'exécution et constituent aujourd'hui un patrimoine des organisations bénéficiaires pour une amélioration de la gouvernance interne des OCB.

Les délégués de quartier ont durant le PACTE repris en main la vie de leur quartier, l'initiative a aidé à les consolider dans leur fonction d'autant que les populations avaient laissé en rade cette entité. Pour les élus locaux ce fut une opportunité, ils ont dans l'ensemble des arrondissements de Pikine Dagoudane, Communes d'Arrondissement de Pikine Nord, Ouest et de Djeddah Thiaroye Kao bénéficié des formations sur la décentralisation, le budget, rôle et responsabilités, passation de marchés, beaucoup d'outils leur sont distribués (guide du citoyen, procédures des marchés, outils de gestion, de collecte etc.

◆ **ECOPOP : Gouvernance participative et renforcement des capacités des acteurs locaux**



L'initiative sur la Gouvernance Participative s'inscrit dans l'optique d'encadrer les collectivités locales ciblées (Bambey, Diourbel, Bignona, Ziguinchor et Sédhiou) dans la prise en charge de leur mission et à y promouvoir la démocratie participative.

Par l'approche d'ancrage des Droits Humains promu par le l'initiative PGP, l'accès des populations à l'information, leur participation au processus de prise de décision, leur accès aux biens et services de base n'est pas seulement qu'un **besoin à satisfaire** mais **un droit fondamental**. Une telle approche du développement local par les Droits Humains a induit des changements qualitatifs des politiques et comportements des acteurs locaux.

◆ **ONG USU : Renforcement de la gouvernance locale** : La mise en œuvre de l'initiative dans l'Arrondissement de Dioulacolon a permis de mettre le focus surtout sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et populations. Les actions de formation et de sensibilisation ont surtout porté sur: gestion des ressources naturelles, compétences des élus et des OCB, leadership et plaidoyer, informatique, qui ont ainsi permis de toucher près de 2 368 personnes, dont 1 718 femmes.

L'implication et la responsabilisation des représentants des services techniques dans la conception et sa mise en œuvre a permis de développer une culture de collaboration, de partager des expériences et de tirer des leçons apprises.

Pour les Collectivités locales et les OCB, il s'agit d'une amélioration de leurs ressources financières par une plus grande transparence dans la gestion des ressources locales et une prise de conscience sur la nécessité du paiement de la taxe rurale

◆ **Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine-Est : Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'arrondissement de Pikine-Est, Guinaw Rails Nord et Sud** : Au niveau des 3 communes (Pikine-Est et Guinaw Rails Nord et Sud), les diagnostics ont permis d'identifier des problèmes majeurs qui entravent leur développement endogène (i) le manque de cadre de dialogue formel entre les acteurs politiques et les acteurs communautaires (ii) le manque de capacité des acteurs non étatiques à se positionner comme interlocuteur incontournable dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement locaux (iii) le manque d'intérêt des populations en général pour les questions de développement local (iv) la méconnaissance des rôles dévolus aux acteurs communautaires (v) la politisation de la gestion municipale favorisant l'appartenance politique (vi) la déliquescence de plus en plus accentuée de la l'esprit citoyen...

Toutes ces considérations ont concouru à créer une prise de conscience collective des acteurs de la société civile à s'impliquer davantage dans le choix des dirigeants au niveau des institutions locales et dans la gestion proprement dite. C'est ainsi que de plus en plus la nécessité de créer des espaces de concertation et de synergie entre les organisations communautaires à travers les structures faitières et les collectivités locales. C'est dans ce cadre que le CLC/DPE et le CCDGR a pris l'initiative de travailler en phase avec les élus nouvellement installés au niveau des trois communes d'arrondissement pour renforcer les organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène

3.2.6 Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles

Les organisations de producteurs ont connu un essor considérable depuis le milieu des années 70 avec la création de la FONGS et plus tard celle du CNCR. En effet, la grande sécheresse des années 72/73 et la chute des revenus agricoles ont poussé les paysans à s'organiser pour prendre en charge leurs propres problèmes. Avec le désengagement de l'Etat du monde rural, les producteurs ont compris qu'ils devaient s'associer pour faire face aux nouveaux défis. C'est ainsi que la FONGS s'est attelée à faire accepter sa participation dans la conception des politiques agricoles et avec le CNCR, ils sont associées en général à la prise des décisions concernant les agriculteurs (par exemple le CNCR a participé activement à la préparation et à l'adoption en 2004 de la loi d'orientation sylvo – agropastorale).

Dans le cadre du PAPNBG composante ANE, la FONGS (Renforcement du collège des producteurs pour les filières agricoles), PELLITAL (Programme d'appui au programme maïs pour la sécurité alimentaire) et URAPD (Renforcement des capacités d'information et de sensibilisation des organisations de producteurs sur les lois, les règlements et programmes de développement dans les Communautés rurales de Bambey et Mbour) ont développé autant d'expériences qui mériteraient d'être capitalisées pour systématiser l'apport des ANE dans la thématique agricole.

◆ **FONGS : Renforcement du collège des producteurs pour les filières agricoles.** L'action portée par la FONGS a cherché à améliorer les capacités de proposition des collèges de producteurs face aux politiques agricoles décidées par l'Etat. Elle s'insère dans la suite des Programmes d'Ajustements Structurels dans le secteur agricole, avec de nouvelles politiques, plans, lois et programmes qui ne prennent pas suffisamment en compte les positions et propositions des Organisations Paysannes. A cet égard, la FONGS a (i) Evalué l'environnement institutionnel des OP qui a beaucoup évolué depuis sept ans avec l'émergence de plusieurs plateformes se réclamant représentatives du monde rural. Cette situation n'a pas favorisé les paysans dans leur dialogue avec les pouvoirs publics ; (ii) alimenté les positions paysannes dans le cadre des orientations politiques agricoles et dans la gestion organisationnelle et économique des filières, (iii) mis en place et animé un dispositif paysan de collecte et de traitement des informations relatives aux campagnes agricoles et aux situations alimentaires locales etc.....

Le dispositif est constitué de 36 animateurs endogènes, formés, équipés, outillés, et couvrant 31 départements des 34 de l'ancien découpage administratif. Les 36 animateurs sont originaires des 31 associations membres de la FONGS.

Les positions prises au niveau des 31 CA d'associations ont été synthétisées au niveau des 11

coordinations régionales. Le 30 mai 2008, le CNCR faisant une déclaration donnant la position concertée des agriculteurs face à cette nouvelle politique agricole. La FONGS a aussi renforcé ses capacités à produire des informations et/ou rendre des services d'intérêt général.

◆ **PELLITAL : Programme d'appui au programme maïs pour la sécurité alimentaire.** Aujourd'hui force est de constater que les initiatives (REVA, SESAME, MAÏS, MANIOC, BISSAP, JATROPHA... et la GOANA) n'ont pas mis les populations rurales de Kolda à l'abri des soudures et disettes devenues récurrentes ces dernières années.

C'est dans ce sillage que s'inscrit le PAPMAÏSA (Projet d'Appui au Programme Maïs pour la Sécurité Alimentaire) qui vise à créer les conditions politiques, institutionnelles et opérationnelles de participation des Organisations Paysannes à l'exécution concertée et transparente du programme spécial Maïs dans 12 communautés rurales de la région de Kolda. L'initiative a permis (i) **Une amélioration de la démocratie et la gouvernance interne** : à travers les activités de renforcement de capacités, les responsables se sont mieux appropriés de leur rôles et responsabilité. A cela s'ajoute leur visibilité et la traçabilité des opérations financières grâce aux outils (registre des courriers et carnet recettes dépenses) mis à leur disposition par le projet. (ii) **Un nouveau leadership des organisations paysannes** : les OP, grâce au projet

ont mieux cerné les services qu'ils peuvent offrir à leurs membres. Ils sont sortis de la routine d'appui à la production vers des devoirs de représentation, d'influences-propositions de politiques et de renforcement de capacités. Ceci peut être renforcé par l'engagement de leurs leaders dans le champ politique. Aussi les leaders se sont familiarisés au nouveau type de partenariat avec les acteurs étatiques que le projet a initié, où le producteur est acteur principal dans la prise de décision le concernant. (iii) **L'anticipation et la pro activité** : matérialisées par la soumission de leur plan de campagne agricole aux autorités compétentes bien avant l'hivernage et le positionnement de leurs leaders dans les commissions de distribution des intrants. (iv) **Au niveau régional et national**, un schéma de développement local centré autour de l'ARD, partenaire pivot est entrain de s'initier et le projet a apporté son concours avec l'appui au fonctionnement du cadre de concertation et l'organisation d'un CRD spécial sur les cadres concertation. Ainsi une belle espace de dialogue se dessine à travers ce cadre qui sera mis en place par l'ARD et les leaders paysans-élus locaux doivent y jouer un grand rôle. (v) **La mise en place d'une base de données** capable de gérer en amont comme en aval les informations relatives au programme agricole des CLCOP, permettra à ses leaders de non seulement de suivre leur performance pour manager leurs membres, mais d'avoir des éléments pour bien mener une campagne de plaidoyer auprès des autorités locales pour améliorer les conditions de leurs membres.

◆ **URAPD** Renforcement des organisations de producteurs L'initiative contribue à impliquer les acteurs ruraux dans l'ensemble des programmes et lois qui ont comme vocation de contribuer à la promotion socioéconomique des populations et Organisations Payasannes rurales dans les Communautés rurales de Bambey et Mbour dans la conduite de leurs activités surtout dans l'exécution du programme agricole.

Cette action a suscité une interpellation des acteurs au développement, mais aussi les collectivités locales et l'administration. La forte mobilisation de la population autour de thèmes qui étaient jusque là réservés aux autorités et aux techniciens, a fini par démontrer que ces derniers avaient un intérêt particulier face à la connaissance des lois et programmes. Le caractère informel des foras a pu rassembler les PCR, les sous préfets, les chefs de villages, et la population pour parler de décentralisation (ses succès et ses limites).

Le dialogue lors de la campagne législative a évolué, à savoir que lors des grandes manifestations politiques, la demande sociale est devenue plus claire et plus exigeante. Le nombre de conseillers OP élus dans la zone du projet est passé de huit (08) après les élections locales de 2000 à 42 nouveaux conseillers dont 09 femmes conseillères au sortir des législatives de 2009. Cette détermination annonce un positionnement certain dans l'avenir, qui va aider la population à vivre les événements de sa communauté et ne pas les subir.

3.2.7 Les instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence

Les acteurs non étatiques doivent s'engager davantage pour la consolidation de la décentralisation tout en reconnaissant que les structures locales de gouvernance constituent une voie privilégiée pouvant mener à la bonne gouvernance (au travers du contrôle citoyen) et au développement durable. L'outil principal de la lutte contre corruption et la transparence dans la gestion des affaires locales demeure l'effectivité du contrôle citoyen. A cet effet, il nous paraît important de souligner comment le contrôle citoyen ne doit pas être considéré comme un contre-pouvoir ou un pouvoir alternatif mais comme la manière à travers laquelle les populations, à travers leurs formes organisationnelles et collectives, exercent une citoyenneté active.

Cet instrument est-il efficace pour être un dispositif d'alerte et de veille sur les velléités d'enrichissement personnel par des mécanismes de détournement, de corruption et de gestion peu transparente qui caractérisent l'administration des affaires publiques. Les expériences du Forum Civil sur la corruption et la transparence, de l'ONG LUMIERE sur le Plaidoyer pour la réforme de la législation minière, du CONGAD sur le renforcement du contrôle citoyen public...n constituent des avantages comparatifs pour les ANE dans cette thématique.

◆ **Forum Civil Programme National de lutte contre la corruption.** L'action portée par le Forum Civil a cherché à éliminer la corruption dans la gestion des affaires publiques par l'amélioration de la qualité du Management public, la sensibilisation et la mobilisation des sénégalais mais aussi, la répression judiciaire, en vue de contribuer à la création d'un environnement assaini et favorable à la relance de l'économie. Le projet, à adopté une démarche basée sur une triple approche : (i) la prévention, la mobilisation et le renforcement de capacité des acteurs pour lutter contre la corruption et les pratiques de mauvaise gouvernance. (ii) un renforcement des capacités techniques des parlementaires au terme du programme de formation (iii) La jeunesse est mobilisée et mise à niveau via la culture sur les méfaits de la corruption et des pratiques de mauvaise gouvernance (iv) L'environnement juridique et institutionnel est renforcé à travers un volet prévention. Pour atteindre ces quatre résultats, le Forum Civil a opté pour la production de supports de sensibilisation ainsi que des « ateliers d'intégrité » auxquels seraient impliqués le ministère de la justice ainsi que la primature.

◆ **l'ONG LUMIERE sur le Plaidoyer pour la réforme de la législation minière.** L'initiative avait pour but de contribuer aux respects des droits humains des Communautés Minières et l'accès des Collectivités Locales à des retombées justes et équitables de l'exploitation de l'or au Sénégal et plus

particulière dans la nouvelle région de Kédougou. On a assisté à l'aube de ce développement minier de notre sous région à un allègement des procédures administratives et financières qui visent à « attirer les investisseurs » comme d'ailleurs l'annonce le préambule de la Loi n°2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier du Sénégal.

En somme, ce projet vise des réformes politiques et juridiques qui favoriseraient une véritable prise en compte des dimensions de l'exploitation minière relatives : à la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au respect des droits humains et aux exigences en développement durable.

Nous avons ainsi contribué à susciter des comportements qui tendent vers les meilleures pratiques de gestion participative et transparente de la question minière qui était jusqu'ici traitée en tabou en renforçant les organisationnel, par le biais des Comités Villageois de Surveillance (CVS) des impacts, a favorisé chez les communautés et/ou les collectivités locales par une prise de connaissance avec quelques instruments juridiques organisant l'exploitation minière pour les aider à mieux revendiquer pacifiquement leurs droits ;

3.2.8 Promotion économique et lutte contre la pauvreté et l'émigration clandestine

Partout au Sénégal, aussi bien en milieu rural qu'urbain, les ANE réalisent des projets et programmes dans divers domaines : agriculture, élevage, hydraulique, micro finance et micro entreprise, sécurité alimentaire, éducation formelle et non formelle, santé, habitat, environnement,.... Ils sont aussi de plus en plus associés à la formulation et à l'élaboration de politiques nationales de développement (DSRP, Loi d'orientation agro – sylvo – pastorale, par exemple). Les actions menées par les ANE s'inscrivent dans la lutte contre la pauvreté, la mobilisation et l'organisation des populations pour une société prospère, juste et solidaire.

Ainsi il est intéressant de relever des expériences concrètes menées par un certain nombre d'entre eux comme ACA (institutions de micro finances), MEC RAILS (Renforcement des groupements féminins membres de la mutuelle d'épargne et crédit), ANAPES (Renforcement des capacités organisationnelles et économiques des éleveurs), SUTSAS (Information sur les politiques de développement)...pour illustrer les plus values développées dans cette thématique.

◆ SUTSAS : Information sur les politiques de développement

La finalité de l'initiative est construire un processus d'échange qui devait permettre de réaliser un consensus sur certaines pistes de progrès permettant de promouvoir la participation de tous les acteurs à la définition l'exécution et le suivi évaluation des politiques et programmes de développement au niveau local.

L'initiative a permis aux responsables d'organisations syndicales de disposer d'outils nécessaires qui leur permettent d'améliorer nettement leur participation dans le développement local par la participation à la définition l'exécution et le suivi-évaluation de politiques susceptibles d'exciter l'essor de la région.

Par ailleurs le cadre de concertation qui a été mise sur pied regroupant l'ensemble des organisations syndicales de la région de Kaolack pour la première fois a donné naissance à une dynamique réelle de prise en charge des préoccupations liées aux conditions de travail de bon nombre de secteurs au niveau de la région (lutte de l'ensemble des

organisations syndicales au sein de l'hôpital régionales ; plate forme commune CNTS – UNSAS aux salins du sine saloume.).

◆ ADESC : L'Actions pour Gérer l'Immigration Irrégulière (AGIR)

L'initiative a contribué à élargir dans 12 Collectivités Locales (Kolda, Vélingara, et Sédhiou) les sphères de la sensibilisation de l'information des jeunes et de leurs cellules familiales sur les contours de la problématique de l'émigration irrégulière. En mettant le focus sur la qualification de ces migrations (irrégulière),le projet a permis de recentrer le phénomène dans ses aspects administratifs, réglementaires et légaux . Ce faisant, il a contribué à faire isoler la question centrale de la pauvreté comme cause première et irréfutable du départ des jeunes vers les cotes européennes. AGIR a mis en place le Centre d'Information de Réinsertion et d'Orientation (CIRO) à Saré Coly Sallé qui se positionne comme un centre d'écoute, d'orientation, de formation, d'appui à l'emploi des jeunes et de sensibilisation contre l'émigration irrégulière

3.2.9 Appui au secteur privé

Le premier enjeu pour la famille du patronat porte sur la responsabilité de l'entreprise. En effet, de plus en plus, les organisations patronales cherchent à sortir des **limites traditionnelles** de leurs activités. Désormais, ce n'est plus seulement la défense des intérêts particuliers des affiliés de ces organisations qui est au cœur de leur action mais aussi la perception que leur mission a une implication sociale et citoyenne primordiale pour le développement du pays. Il ne s'agit pas uniquement d'une implication « altruiste » mais le fait que le développement de l'entreprise et le développement social et économique du pays représentent deux faces de la même médaille. En plus, à l'image de la tendance en cours de la dernière décennie – ce qu'on appelle *corporate citizenship* – à la mission de l'entreprise qui est celle du profit, s'ajoute la considération qu'elle est **partie du corps social** et qu'elle n'est pas en dehors des problématiques du développement. C'est ainsi que la **nouvelle mission** de l'entreprise arrive à embrasser des thématiques tels que le respect de l'environnement, l'équité sociale, la lutte contre la pauvreté, l'attention aux couches marginales des populations, les déséquilibres régionaux, etc.

L'organisation patronale n'est plus seulement un acteur économique mais aussi un **acteur social et politique** (dans le sens large du terme) porteur d'une vision propre de la société grâce à laquelle il exerce des responsabilités sociales au sein de la collectivité. L'enjeu de taille est donc celui de concilier la recherche du profit avec sa responsabilité sociale et citoyenne. Les expériences de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Thiès, la Coopérative des Ouvriers du Bâtiment, la Chambre d'Arbitrage et de Médiation, la Chambre de Métiers de Dakar sont autant d'initiatives qui illustrent l'engagement citoyen du secteur privé dans le développement du pays.

◆ **Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Thiès** : La mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs Non Etatiques De Thiès (PRCANET) a créé un environnement existentiel à travers l'intégration et la cohésion sociale au niveau communautaire et inter communautaire. En effet, les ateliers de formation et rencontres ont constitué des lieux d'échanges et de concertations pour les bénéficiaires. Le PRCANET a permis au plan qualitatif de permettre une compréhension du contexte dans lequel l'initiative avait émergé ainsi que son fondement philosophique ; de la place et rôles des différents acteurs dans le processus ; ensuite on a constaté que : (i) le Programme dispose de l'équipe et des organes capables de l'exécuter correctement., (ii) les ANE de la région sont Identifiés et répertoriés, ils disposent de personnes ressources capables d'en assurer une administration efficiente et leurs membres disposent des services attendus de leur organisation, (iii) les Petites entreprises tenues par les membres des ANE disposent de personnes ressources capables d'en assurer une gestion saine, celles non formelles sont formalisées et des impôts sont générés au profit de l'état; les jeunes renoncent au "Suicide Collectif et les personnes en situation d'extrême vulnérabilité disposent de Revenus Décents et Durables, (iv) l'offre de Services Appui/Conseils adaptés aux besoins des ANE est développée. Au plan quantitatif (i) 639 ANE

de la région sont Identifiés et répertoriés, dont 392 disposent de personnes ressources capables d'en assurer une administration efficiente et leurs membres disposent des services attendus de leur organisation, (ii) 60 Petites entreprises tenues par les membres des ANE disposent de personnes ressources capables d'en assurer une gestion saine, (iii) 196 ANE non formelles sont formalisées et des impôts ont été générés au profit de l'état; (iv) 30 jeunes d'extrêmes vulnérabilités maîtrisent les techniques d'entreprenariat et disposent de Revenus Décents et Durables, (v) l'offre de Services Appui/Conseils adaptés aux besoins de 209 ANE est développée ; (vi) le Programme dispose d'une équipe de 05 personnes et d'un comité de pilotage de 07 membres. Les perspectives de consolidation et de durabilité des effets peuvent être schématisées comme suit :



◆ **Coopérative des Ouvriers du Bâtiment : promotion de services pour la formation et le perfectionnement des artisans :** L'artisanat est connu pour être un des premiers paliers du développement de terroir. Mais aussi il constitue le secteur qui accueille le plus, des personnes en quête d'une insertion/réinsertion sociale et économique, plus particulièrement chez les jeunes filles et garçon exclus du système de valorisation des ressources humaines et des compétences.

Par ailleurs l'apprentissage d'un métier porte implicitement une connotation dévalorisante de l'individu. L'apprentissage consiste à mettre les

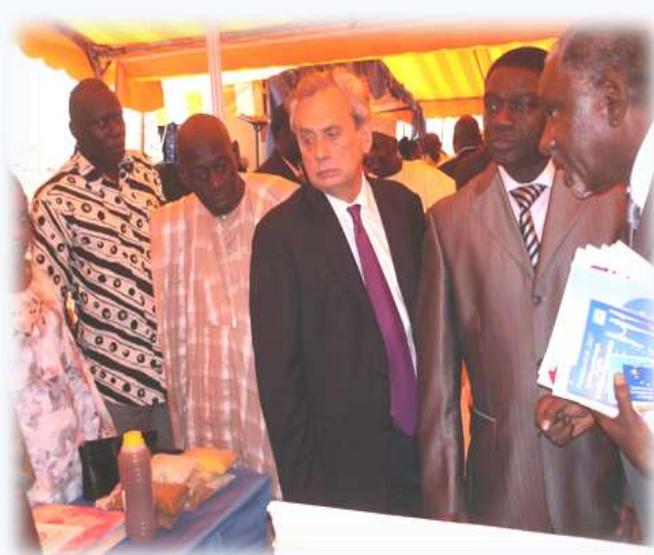
enfants, dans des ateliers ou unités d'artisan, au sein desquels, ils apprennent par la pratique et le vécu des techniques nécessaires à l'exercice du métier ciblé. Bien que ce système ait permis à bon nombre de sénégalais et de sénégalaises de se faire une identité professionnelle avec des compétences avérées, il n'en demeure pas moins un système discriminatoire de formation et valorisation des compétences, d'autant plus qu'il soumet les jeunes apprenants et leurs maitres à des conditions difficiles de construction d'un savoir et d'une carrière.

3.3 L'exposition

Les participants ont été répartis en 8 stands thématiques : Protection et promotion des droits humains (stand 1 avec 8 participants) ; Promotion et protection des droits des femmes (stand 2 avec 5 participants) ; Promotion du dialogue citoyen et amélioration de la gouvernance locale (stand 3 avec 13 participants) ; Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles (stand 4 avec 5 participants) ; Médias et gouvernance (stand 5 avec 2 participants) ; Le Foncier (stand 6 avec 3 participants) ; les Instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence (stand 7 avec 2 participants) ; Promotion économique, lutte contre la pauvreté et émigration (stand 8 avec 7 participants) ; Appui au secteur privé (stand 9 avec 4 participants).



Stands Conseil des ONG d'appui au Développement



M. Gilles Hervion chef de la Délégation et le vice Pdt du Conseil économique très attentifs aux explications des exposants



M. Mademba Sock Vice Président du Conseil économique et social visitant les stands de l'exposition permanente



Les acteurs en plein séance d'échange et de partage sur les pratiques

REPARTITION DES PORTEURS DE PROJETS DANS LES STANDS THEMATIQUES

Pavillon / STAND		Nbre	THEME / PORTEURS
Pavillon d'entrée		01	STAND PLATEFORME ET UGP (ensemble)
Pavillon central	Stand 1 :	08	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et protection des droits humains (07) ➤ Communication sur les expériences des boutiques de droits (ONDH), de protection du droit des enfants (Ndèye Jirim, ONG Gounas, ASDES et CONCEPT) et des personnes vivant avec le VIH/SIDA (APAPS et MIDA) Handicap F.E.
	Stand 2 :	06	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et Protection des droits des femmes ➤ Communication sur les expériences de AFELP, RECEC, ALPHADEV et DEMGALAM, RASEBEF et PROMETRA (Santé de la mère et de l'enfant)
	Stand 3	13	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du dialogue citoyen et Amélioration de la gouvernance locale ➤ Communications sur les expériences de ECOPN (Cadres de concertation élus et citoyens de Pikine), GIPS WAR, Afrique Enjeux Ziguinchor (renforcement des comités de gestion locaux) et CARITAS (Amélioration de la participation des populations à la lutte contre l'insalubrité à Kaolack), ECOPOP (Gouvernance participative et renforcement des capacités des acteurs locaux) et CONGAD (Renforcement du contrôle citoyen public) SYAFD, APRAN, SAHEL 3000, USU, Pikine EST, AFEE et MFR MAKO
	Stand 4	05	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles ➤ Communications sur les expériences de FONGS (Renforcement du collège des producteurs), de PELLITAL (Programme d'appui pour la sécurité alimentaire), l'URAPD (Renforcement des capacités d'information et de sensibilisation des organisations de producteurs sur les lois, les règlements et programmes de développement dans les Communautés rurales), Paysans de BAKEL et ARAN
	Stand 5	05	<ul style="list-style-type: none"> • Média et Gouvernance ➤ Communication sur les expériences en matière d'appui aux médias par ENDA GRAF (appui à l'Union des radios associatives et communautaires) et IPAO (équipements et formation des radios communautaires)
Pavillon 2	Stand 6	03	<ul style="list-style-type: none"> • Le Foncier ➤ Communications sur les expériences du RADI (la réforme foncière), la Convention pour la Rénovation de Palmarin (Appui à la bonne gouvernance écologique) et FODDE
	Stand 7	02	<ul style="list-style-type: none"> • Les instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence au Sénégal ➤ Communication sur les expériences du Forum Civil et de l'ONG LUMIERE (Plaidoyer pour la réforme de la législation minière)
	Stand 8	07	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion économique, lutte contre la pauvreté et l'émigration ➤ Communications des expériences de ACA (institutions de micro finances), MEC RAILS (Renforcement des groupements féminins membres de la mutuelle d'épargne et crédit) et ANAPES (Renforcement des capacités organisationnelles et économiques des éleveurs), SUTSAS (Information politiques publiques), CNP/CNTS (formation des jeunes pour l'emploi) et ADESC (lutte contre l'émigration à Vélingara) MAKA (micro crédit rural)
	Stand 9	04	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au secteur privé ➤ Communications des expériences de CCIAT, COB, Chambre d'Arbitrage et de Médiation et Chambre des métiers

4 - RESULTATS DES TRAVAUX



3.4 Apport du Panel sur le bilan des actions de la Composante ANE du PAPNBG

3.4.1 Des résultats globalement positifs et encourageants



Partant des nombreuses expériences développées par les acteurs sur le terrain, de **bonnes performances globales** du programme ANE ont pu être observées. Vu la courte durée d'existence de l'initiative, les **résultats** obtenus peuvent être considérés comme **positifs et encourageants**.

a. En matière du **renforcement institutionnel des ANE**, des effets positifs induits par les nombreux ateliers, formations (gestion du cycle de projet, leadership, dialogue avec élus, RODI..., et autres initiatives de renforcement institutionnel développées par les porteurs de projets. Globalement, ces activités ont contribué à mieux informer les ANE sur les politiques nationales; à sensibiliser les ANE sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de développement et dans la promotion de la bonne gouvernance ; à mobiliser les ANE ; à donner une voix plus forte aux ANE ; à créer du capital social (par exemple par la constitution d'un humaines endogènes de qualité), etc. Plusieurs participants (surtout les organisations de base) ont souligné que le programme a permis « **un changement d'échelle au niveau institutionnel** dans le sens qu'ils ont pu développer des stratégies d'intervention plus structurelles et holistique.

b. En ce qui concerne la **promotion de pratiques de bonne gouvernance**, le ratissage large (51 projets retenus) et l'ancrage national du programme a permis de montrer la diversité des apports possibles des ANE en matière de gouvernance. Il est trop tôt pour pouvoir parler d'impact vu la jeunesse du programme, mais la mission a pu

constater que nombreux projets ont contribué à **déclencher des dynamiques positives** de bonne gouvernance, particulièrement au niveau local.

c. Des dynamiques intéressantes ont été favorisées au niveau du **dialogue entre l'Etat et les ANE**. Le programme a permis de déceler de nombreuses opportunités pour un dialogue renforcé entre acteurs étatiques et non-étatiques à différents niveaux. Plusieurs projets ont stimulé la mise en place de nouveaux cadres de concertation autour d'enjeux concrets de développement et contribué à promouvoir une « culture de dialogue », surtout au niveau local.

d. Le programme s'est investi beaucoup dans la promotion d'une meilleure **collaboration entre familles d'acteurs non-étatiques** par le biais d'incitations diverses. Il en résulte une prise de conscience accrue chez les ANE de la **nécessité de dialoguer ensemble, de forger de nouveaux partenariats ou de fédérer les capacités et ressources pour avoir un impact réel sur des enjeux clés de développement et de gouvernance**.

3.4.2 Besoin de reconnaître la nature spécifique du programme ANE

Un programme aux ANE d'appui à la bonne gouvernance n'a pas pour objet de « construire des routes » ni de financer des « projets classiques » de développement. Sa vocation consiste à renforcer la capacité des ANE (dans toute leur diversité) à participer pleinement dans le processus de refondation de la gouvernance au Sénégal. La finalité du programme s'inscrit dans une logique d'appui à des *processus de transformation politique, sociétal et institutionnel* à différents niveaux.

Il se présente dès lors comme un **chantier vaste, complexe et sensible**. Les activités poursuivies visent des changements profonds dans plusieurs domaines tels que les normes et comportements des acteurs ; la promotion d'une citoyenneté active ; l'éveil des ANE « comme acteur de gouvernance et co-producteur de politiques publiques » ; la construction de « nouvelles méthodes de gouvernance de la chose publique » ou la promotion du « contrôle citoyen » comme moyen pour assurer que les politiques servent les populations. Il en découle la nécessité de reconnaître la nature spécifique du programme d'appui aux ANE et *d'adapter les stratégies d'intervention et modes de faire* aux besoins de la cause. Ainsi, un large consensus semble exister que ce type de programme requiert :

- l'adoption d'une approche 'processus' (= travail dans la durée) plutôt qu'une approche 'projets' ;
- une capacité d'analyse de l'évolution de la gouvernance interne des ANE et des dynamiques de changement au sein de la société ;
- l'acceptation de la nature 'politique' d'un programme d'appui aux ANE et des risques possibles liés à la démarche ;
- une vision partagée sur les résultats attendus dans la durée (principe du phasage) ;
- une responsabilité partagée pour la réussite du programme.



En outre, *d'autres réflexions spécifiques* importantes ont été agitées par le panel tels que :

- l'importance et la pertinence de la capitalisation des pratiques et des expériences des acteurs qui mériteraient d'être plus connues et vulgarisées
- les difficultés de mise en œuvre dans différents projets qui dénotent souvent de faiblesses organisationnelles et institutionnelles des porteurs
- l'expérience acquise à travers ce projet par les acteurs
- le réseautage souvent difficile mais fécond entre les bénéficiaires
- la satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'accompagnement
- les retards de décaissements qui créent des contraintes par rapport aux délais d'exécution
- la contribution de 10% très lourde à supporter par les organisations de base
- le remboursement du reliquat de 20% après 45 jours pas encore effectif malgré le dépôt des rapports techniques et financiers
- l'engrègement sociétal qui soulève beaucoup d'attentes
- l'insuffisance des rencontres qui devaient donner plus d'efficacité au programme
- l'amélioration des rapports Etat, UE et ANE
- la méfiance des élus locaux par rapport au concept de bonne gouvernance

3.5 Éléments d'analyses et de restitution des Groupes Thématiques

- Atelier 1 : Promotion et protection des droits humains

les éléments de transversalités	La promotion et la protection des droits de l'Homme sont étroitement liées à la démocratie et à la bonne gouvernance ; leur réalisation est indissociable à la paix et au développement. Chacune des expériences présentées renseigne sur les deux premières générations ² de droits humains. La première génération (droits civils) prend en charge les cas de viol, de torture et de l'intégrité physique.
les collaborations intersectorielles pour des démarches inclusives et intégrées	La mutualisation est importante pour trois (3) raisons : 1) l'indivisibilité des droits humains, on ne peut pas régler une catégorie de droits et occulter une autre. 2) l'interdépendance entre les droits humains, la démocratie, le développement et la paix. 3) l'efficacité et l'efficience dans la collaboration entre les autorités étatiques, municipalités et Acteurs Non Etatiques.
Quelles contributions aux services de la bonne gouvernance	Politiques : Ces expériences présentées par des ANE bénéficiaires du 9 ^{ème} FED de l'Union Européenne ont eu l'avantage de montrer leur participation dans le renforcement des politiques en matière de bonne gouvernance avec les cadres d'échange créés et les recommandations fortes proposées. Sociales : Dans les différents projets présentés, la démarche inclusive a eu ses impacts sociaux car les victimes souvent considérées comme des assistées ont été de véritables acteurs et cela a beaucoup amélioré leur statut dans la société. Il y a eu des évolutions dans la perception de la bonne gouvernance par les populations. Economiques : Sur le plan économique, les projets ont amélioré l'avoir et l'être de beaucoup de bénéficiaires directs et indirects et cela a permis une progression dans leur vie
Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique	<input type="checkbox"/> La pérennisation ce cadre de dialogue par l'institutionnalisation de l'université, <input type="checkbox"/> La mutualisation des synergies des ANE <input type="checkbox"/> Le décloisonnement des acteurs de carcans organisationnel en favorisant les réseaux et la collaboration
Quelles recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique :	aux ANE : (i) Travailler en synergie, mutualiser plus les expériences pour plus d'impacts des actions. (ii) Décloisonner le travail soliste des Acteurs Non Etatiques (iii) Prendre d'avantage en charge les droits de la troisième génération. Aux collectivités locales : Collaborer davantage avec les dynamiques sociales. Aux PTF : (i) Veiller aux principes de l'universalité, de l'interdépendance et de l'indissociation des droits de l'Homme et les faire respectés par les gouvernants, (ii) la volonté politique se manifeste, au delà des signatures et ratifications des instruments juridiques internationaux, par l'harmonisation des textes internationaux ratifiés dans le droit positif sénégalais

² Les générations de droits :

• **Atelier 2 : Promotion des droits des femmes**

<p>les éléments de transversalités</p>	<p>La promotion des droits de la femme est un des facteurs saillants à l'instauration et la pérennisation de la bonne gouvernance. son implication dans les différentes constantes de la société serait d'une importance remarquable dans le développement du contexte genre qui serait un atout majeur pour l'autonomisation économique et sociale du droit des femmes. Le point d'ancrage entre les différentes expériences présentes des performances caractéristiques dans :</p> <p>(i) Le partenariat entre les groupements et les collectivités locales, (ii) La valorisation et l'idée d'une meilleure communication prise en compte, (iii) L'approche participative consistant à apprendre aux femmes à lire et à écrire. la production et la prise de décision dans la gestion de leurs localités.</p>
<p>contributions aux services de la bonne gouvernance</p>	<p>Politiques : les expériences présentées par des ANE bénéficiaires du 9^{ème} FED de l'Union Européenne ont eu l'avantage de montrer leur participation dans le renforcement des politiques en matière de bonne gouvernance avec les cadres d'échange créés et les recommandations fortes proposées.</p> <p>Sociales : Dans les différents projets présentés, la démarche inclusive a eu ses impacts sociaux du fait de l'appropriation et de la participation des femmes dans les plan local de développement, dans le renforcement des femmes dans le domaine de la communication sociale, dans le domaine de l'apprentissage (EXPLE : méthode d'alphabétisation reflet avec ALFADEV), dans l'approche participative (apprendre aux femmes a lire et a écrire etc.).</p> <p>Economiques : Sur le plan économique, les projets ont amélioré l'avoir et l'être de beaucoup de bénéficiaires directs et indirects et cela a permis une progression dans leur vie.</p>
<p>Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique</p>	<p>(i) La pérennisation ce cadre de dialogue par l'institutionnalisation de l'université, (ii) La mutualisation des synergies des ANE, (iii) le décloisonnement des acteurs de carcans organisationnel en favorisant les réseaux et la collaboration, (iv) la création d'un cadre de partenariat et d'échange sur les différentes expériences entre ANE</p>
<p>recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique :</p>	<p>aux ANE : (i) Faire le suivi et l'évaluation des acquis relatifs aux expériences, (ii) impliquer les hommes dans le programme genre, (iii) faciliter les populations à travers les instances politiques des localités dans les programmes visés et qui sont exécutés, (iv) élargir l'implication de la base aux lieux de décisions des politiques qui les concernent pour un meilleur accès a l'information.</p> <p>Aux collectivités locales : (i) installer des comités de développement local, (ii) renforcer les capacités des élus locaux, (iii) prendre en charge l'éducation des filles dans les villages les plus reculés.</p> <p>Aux partenaires aux développements : (i) alléger les procédures jugées assez compliqués, (ii) être plus prompt sur les retards accusés sur les versements des fonds alloués, (iii) élaborer des programmes qui répondent aux besoins de la population contre tenu des réalités de terrain, (iv) d'accroître l'intervention des ONG dans les zones urbaines ou la pauvreté est plus installés que dans les zones rurales.</p> <p>A l'Etat : (i) veiller à la stricte application des lois relative à l'équité dans le genre, (ii) harmoniser des textes et conventions et veiller a une bonne application du contexte genre, (iii) former de jeunes magistrats dans le contexte genre pour une bonne application des lois et règlements, (iv) redynamiser l'observatoire des femmes pour mettre en profit le respect de l'équité dans le genre.</p>

• **Atelier 3 : Média et Gouvernance**

<p>les éléments de transversalités</p>	<p>Les médias jouent un rôle primordial dans l'information des populations et dans la circulation horizontale de l'information, et par conséquent dans le processus d'appropriation et de réélaboration des messages. Les médias commerciaux, ainsi que l'existence d'autres formes fédératives de radios de proximité (radio communautaire), représentent un élément facilitateur pour la diffusion de messages visant les expériences de gouvernance locale et les bonnes pratiques en matière de développement.</p>
<p>les collaborations intersectorielles pour des démarches inclusives et intégrées</p>	<p>(i) Développer l'intersectorialité entre radio communautaire et commerciales. (ii) Définir un cadre de recadrage des contenus à cause de l'interdiction de relayer des réformes politiques, (iii) Améliorer de l'environnement législatif et juridique (iv) Ouvrir une filière au CESTI pour le perfectionnement des acteurs des radios communautaires</p>
<p>Quelles contributions aux services de la bonne gouvernance</p>	<p>Politiques : Les thématiques développées répondent à une contribution des ANE à de nouveaux mécanismes de régulation des politiques publiques. Elles sont expérimentées de modes de gouvernance endogène pour favoriser le dialogue social, religieux, économique, politique entre les différentes communautés en plaçant la dynamiques de radios communautaires au cœur du processus de changement sociétal.</p> <p>Sociales : A travers les différentes expériences présentées, les projets par le biais des radios (commerciales et communautaire) accompagnent et impliquent les populations dans la gestion des affaires locales, Informer, former et éduquer sur la citoyenneté, promeuvent la culture locale, les langues nationales et l'expression citoyenne dans une perspective de renforcement de mission publique,</p> <p>Economiques : (i) Augmenter la puissance des RC actuels et 100w / 2 radios communautaires 1500 w d'où la limitation de la zone de couverture, (ii) Spécialisation thématique des radios communautaires pour plus de durabilité et rentabilité, (iii) L'accès des radios communautaires aux recettes publicitaires, (iv) aide la presse obligatoire « si on veut favoriser la pluralisme et la diversité »</p>
<p>Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique</p>	<p>Il faut un cadre juridique, législatif et novatif. Développer les Médias en tant qu'instruments de contrôle de la gouvernance pour leur permettre de jouer leur rôle de veille, de dénonciation et d'équilibre du pouvoir. Média- facilitateur à la participation citoyenne sur le système de gouvernance et une nécessité de professionnalisation</p>
<p>Quelles recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique :</p>	<p>aux ANE : (i) une plus grande présence des SYNPICS, des journalistes au sein du comité directeur des ANE, (ii) Se rapprocher des collectivités locales pour voir le soutien à apporter aux radios communautaires, (iii) Amélioration des contenus (iv) Veiller à un meilleur ciblage des participants comme le CNRA, l'ARTP, et le MICOM pour un dialogue plus dynamique.</p> <p>Aux collectivités locales : (i) Utiliser les médias pour véhiculer et préserver la culture locale (ii) Développer des mécanismes plus endogènes pour une viabilité et une durabilité des actions (iii) Mettre le coût qui sied aux mécanismes locaux d'information et de communication</p> <p>Aux partenaires aux développements : (i) appuyer la nécessité de la professionnalisation du secteur (ii)</p> <p>A l'Etat : (i) Améliorer de l'environnement législatif et juridique, (ii) Réajuster les médias dans la perspective de la bonne gouvernance, (iii) Négociation avec le CESTI un dispositif de renforcement des radios communautaires.</p>

• **Atelier 5 : Promotion du dialogue citoyen et Amélioration de la gouvernance locale**

<p>les éléments de transversalités</p>	<p>La promotion du dialogue citoyen et l'amélioration de la gouvernance locale constituent un phénomène déterminant dans l'amélioration et l'instauration d'une gestion participative, concertée et démocrate des populations à la base suivant les préceptes de la bonne gouvernance ; Chacune des expériences présentées (ECO-PN , AFRIC –ENJEUX et CARITAS) nous renseigne sur une meilleure ancrage de la population dans la gestion de proximité et promotion de dialogue sociale et de définir les responsabilités des acteurs dans ce dialogue citoyen et dans l' adoption des projets et programmes de leur localité</p>
<p>les collaborations intersectorielles pour des démarches inclusives et intégrées :</p>	<p>La mutualisation en termes de démarche inclusive et intégrés constitue un aspect remarquable à savoir : (i) Le renforcement de capacité des OCB dans l'amélioration des et la gestion des affaires publique et des passations de marchés. (ii) L'organisation de dialogues communales durant les élections entre les différents acteurs (politiques : populations, médias). (iii) La mise en place d'un partenariat avec les services déconcentrés, les préfectures, etc. (iv) La bonne capacité d'organisation et d'orientation des collectivités locales. (v) La réussite dans la mise en œuvre d'un cadre de concertation local entre les autorités locales déconcentrées, décentralisé et la population. (vi) La mise en œuvre d'un conseil de quartier dans certaine localités. (vii) La mise en œuvre des mécanismes d'actions citoyennes et des études d'impacts environnementale sur plusieurs thématiques (enjeux climatiques, local) etc.</p>
<p>contributions aux services de la bonne gouvernance</p>	<p>Politiques : Ces expériences présentées par des ANE bénéficiaires du 9ème FED de l'Union Européenne ont eu l'avantage de montrer la capacité des ANE dans la gestion participative de leur localité. Et de créer un cadre d'échange et de partenariat avec les autorités déconcentrée et décentralisée et d'exercer un control citoyen.</p> <p>Sociales : la valorisation des micros crédits , les renforcements de capacités et la mobilisation sociale ont permis à la population d' adopter de nouvel outils de gestion et de contrôle des affaires de la cité ,avec la mise en place de logiciels de gestion comptable dans certaines localités ,la création d' emploi rémunéré chez les jeunes pour palier a certaines contraintes qui rendaient difficile leur épanouissements social .</p> <p>Economiques : Sur le plan économique, les projets ont amélioré l'avoir et l'être de beaucoup de bénéficiaires directs et indirects et cela a permis une progression dans leur vie</p>
<p>Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique</p>	<p>(i) La pérennisation ce cadre de dialogue par l'institutionnalisation de l'université, (ii) La mutualisation des synergies des ANE, (iii) Le décroisement des acteurs de carcans organisationnel en favorisant les réseaux et la collaboration (iv) la mobilisation sociale et l'engagement des populations dans les politiques et débats servant à développer leur cadre de vie, (v) la production des résultats et de les partager entres acteurs, (vi) la formation des édiles pour une meilleure conception de la notion de bonne gouvernance locale</p>
<p>recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique</p>	<p>aux ANE : accentuer la consolidation de la main mise des populations sur les richesses locales et de s'accepter comme force de changement et de développement social en pérennisant les différentes expériences rencontrés. Veillez a ce que l'information et le partage soit le trait d'union pour une meilleur consolidation des acquis qui peut favoriser l'enrichissement des différents partenaires au développement.</p> <p>Aux collectivités locales : Collaborer davantage avec les dynamiques sociales et de percer le tissu opaque entre les gouvernants locaux et les populations et les amener à accepter les préoccupations des ANE qui constitue un atout majeur dans la réussite des projets de développent. D'être formé en communication pour une facilitation de la spirale sociale, mais aussi de favoriser la convergence inter-acteurs face a leur réticences</p> <p>Aux PTF : Veiller aux principes de l'universalité, de l'interdépendance et de l'indissociation des droits de l'Homme et les faire respectés par les gouvernants, Revoir les difficultés liées à procédures financières jugées trop lourde</p> <p>A l'Etat : Prouver la volonté politique, au delà des signatures et ratifications des instruments juridiques internationaux, et veiller à leur harmonisation dans le droit positif sénégalais, Elaborer des contacts avec la population en termes de partenariat, mettre en œuvre les services techniques pour accompagner la population</p>

• **Atelier 6 : Contributions à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles**

<p>les éléments de transversalités</p>	<p>Les projets présentées contribuent à : (i) Collecte et diffusion d'information, (ii) Participation dans les instances de décision (iii) Meilleure connaissance et appropriation des politiques par la base de la population et des ST déconcentrés, (iv) Procédures contraignantes de l'UE et retard de décaissement, (v) Ne ressort pas beaucoup : Accès au crédit et au foncier. Au CR de veiller à ce que les terres soient transmises dans les bonnes conditions et de façon transparente. (vi) Eveil des consciences : appui aux femmes et/ou jeunes filles, via la scolarisation et la participation aux instances de décision</p>
<p>les collaborations intersectorielles pour des démarches inclusives et intégrées :</p>	<p>Les cadres locaux de concertation devrait permettre aux acteurs locaux de la même zone de mieux se connaître et avancer ensemble sur des questions prioritaires pour eux. De même le paysan bénéficiaire à la base connaîtra son rôle, sa responsabilité pour une meilleure implication des organisations paysannes dans les cadres de concertation et les comités départementaux de développement).</p>
<p>Quelles contributions aux services de la bonne gouvernance</p>	<p>Sur le plan politique, Prise de décision des producteurs agricoles se découpe en 3 sphères de décision (i) Totalement souverain au niveau de son exploitation agricole, (ii) Au niveau de l'OP locale (GIE, coopératives, différentes formes) : possibilité d'adhérer librement pour les producteurs. Mais existe des processus incitatifs, (iii) Au niveau national : adhésion libre également, mais l'Etat dispose de moyens pour orienter la politique vers telle ou telle structure. Ex : jusqu'en 2000 appui principalement au CNCR. L'idéal serait d'avoir un interlocuteur unique pour l'Etat. Mais un problème se pose avec la difficulté de connaître aujourd'hui les membres des OP sur la base par exemple d'un répertoire des membres qui cotisent. (iv) L'amélioration des connaissances politiques et institutionnelles des acteurs à la base influe directement sur leur capacité de se prononcer à ces trois niveaux. Cela contribue également la capacité à argumenter leur positionnement vis-à-vis des politiques nationales et locales. Les 3 projets complémentaires, même vision d'inciter les populations à prendre des décisions, prendre position, de la base vers le sommet, et pas le contraire. Participer aux efforts de politiques publiques est une bonne chose, les projets ont contribué à cela en permettant une connaissance commune des enjeux et des politiques.</p> <p>sociales, La synergie des acteurs à la base est un effet positif avec renforcement de la gouvernance des réseaux et de la gouvernance interne également.</p> <p>Sur le plan économique, Les actions présentées étaient plus à but de renforcement des capacités politiques qu'économiques. Toutefois le travail de la Fongs sur le dispositif d'information sur les marchés permet aux producteurs d'appréhender au mieux les spéculations de son exploitation familiale.</p> <p>Sur le plan culturel, Les femmes subissent les considérations socioculturelles, qui les empêchent de s'impliquer pleinement dans les débats publics. L'action dans la région de Diourbel a conduit les femmes à se positionner et à se prononcer sur des choix de vie, des choix politiques suite aux sensibilisation des programmes. Le renforcement des capacités locales contribuent de manière certaine au maintien des savoir-faire, des savoir-vivre. Face à l'harmonisation des façon de faire, un équilibre est à trouver pour ne pas voir le patrimoine culturel des paysans de ce pays disparaître dans une tendance hégémonique, cela concerne les pratiques culturelles, habitudes alimentaires, les arts, la gestion du territoire, etc....La modernisation passe avant tout par le renforcement des capacités locales.</p>
<p>Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique</p>	<p>Les mécanismes à demander : une direction nationale pour le développement agricole avec ensuite une déconcentration des moyens. La direction centrale doit être capable de négocier des appuis conséquents à la politique agricole et garantir leur décentralisation. Il y a une réelle nécessité que les programmes d'Etat soit dirigé par les techniciens d'Etat eux-mêmes. Les impulsions doivent venir des techniciens qui ont pour devoir de transmettre les bonnes informations aux décideurs, et avoir le courage de le faire.</p>

Quelles recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique :

(i) La base doit participer à toutes les prises de décision au niveau local. Les PF, le CNCR, la Fongs doivent organiser leurs membres et surtout renforcer les capacités des membres à la base car aujourd'hui les bases sont faibles. Les expériences présentées ici montrent un impact sur les capacités de positionnement au niveau local des acteurs du développement agricole. (ii) - La synergie des acteurs à la base est un effet positif avec renforcement de la gouvernance des réseaux et de la gouvernance interne également. (iii) - Il serait intéressant que les Ane puissent se retrouver et parler d'une seule voix. (iv) - La nécessité de passer aux décrets d'application de la LOASP, cette loi est aujourd'hui l'outil majeur de la politique agricole du Sénégal mais reste dans application. C'est aux OP mais également à l'ensemble de l'élite intellectuelle agricole du Sénégal de porter, de demander son application pour le respect des contributions et de son processus de conception qui a vraiment été consensuel. Les Ane devraient mener un plaidoyer en ce sens. (v) - renforcer la sensibilisation de la population sur la place de la femme dans la société, appuyer la scolarisation des jeunes filles pour leur place future dans les instances de discussion et de décision. (vi) - appui à la formalisation des associations de base et à se rapprocher des réseaux administratifs et financiers.

à l'Etat, (i) - PSAOP : revue en cours. Comment intégrer l'appui en mobilité aux agents chargés de la collecte des statistiques. (ii) - La gestion du foncier assurée au niveau local à observer et à renforcer au même titre ue les marchés. (iii) - La nécessité de passer aux décrets d'application de la LOASP, cette loi est aujourd'hui l'outil majeur de la politique agricole du Sénégal mais reste dans application. C'est aux OP mais également à l'ensemble de l'élite intellectuelle agricole du Sénégal de porter, de demander son application pour le respect des contributions et de son processus de conception qui a vraiment été consensuel. (iv) - Globalement, l'accès aux données primaires sur le marché et les stat agricoles posent problèmes. Un système d'information sur le marché (local, national, sous-régional, international) serait intéressant à développer. La connaissance des normes est un enjeu primordial pour les filières exportatrices (bissap, sucre, ...). L'analyse doit porter au-delà sur les marchés d'export également. (v) - Selon les potentiels de chaque région agroécologique l'appui ne soit pas être placé sur une seule spéculation mais que l'on soit dans une approche territoriale transversale. Attention à la généralisation des pratiques agricoles, respecter les pratiques agricoles en place et les filières reconnues localement. Par exemple, ne pas encourager la culture du riz dans des zones où la culture du mil est maîtrisée.

aux Collectivités locales, (i) - La gestion du foncier assurée au niveau local à observer et à renforcer au même titre ue les marchés. (ii) - Selon les potentiels de chaque région agroécologique l'appui ne soit pas être placé sur une seule spéculation mais que l'on soit dans une approche territoriale transversale. Attention à la généralisation des pratiques agricoles, respecter les pratiques agricoles en place et les filières reconnues localement. Par exemple, ne pas encourager la culture du riz dans des zones où la culture du mil est maîtrisée. (iii) - Assurer une meilleure implication des Ane au niveau des organes consultatifs et décisionnaires locaux

aux Partenaires au développement, (i) - Les procédures de l'UE et internationales sont à vulgariser. Un dispositif décentralisé d'appui doit être mis en place pour accompagner les porteurs de projet. (ii) - Globalement, l'accès aux données primaires sur le marché et les stat agricoles posent problèmes. Un système d'information sur le marché (local, national, sous-régional, international) serait intéressant à développer. La connaissance des normes est un enjeu primordial pour les filières exportatrices (bissap, sucre, ...). L'analyse doit porter au-delà sur les marchés d'export également.

• **Atelier 7 : Les instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence au Sénégal**

<p>les éléments de transversalités</p>	<p>Beaucoup de similitudes existent entre les expériences présentées du point de vue de la forme des moyens utilisés pour lutter et combattre la corruption. Elles mettraient toutes l'accent sur la sensibilisation et la dénonciation publique des pratiques corruptives. Les expériences se compléteraient avec d'une part des outils internationaux et nationaux utilisés (L'Indice de Corruption des pays Exportateurs (IPCE), L'atelier d'intégrité (AI)...). Les propositions émises par les ANE sont souvent dévoyées par les acteurs étatiques pour des raisons politiques.</p>
<p>les collaborations intersectorielles pour des démarches inclusives et intégrées :</p>	<p>Les ANE doivent s'unir et mutualiser leurs efforts au sein d'une plate forme et mener des réflexions, des études sur les causes profondes de la corruption telles sont les questions majeures soulevées au cours de l'atelier. Cette initiative est saluée par tous à consacrer un réel plan d'action de réflexion, d'échange et de formulation de propositions stratégiques.</p>
<p>Quelles contributions aux services de la bonne gouvernance</p>	<p>Politiques : (i) les initiatives sont complémentaires, même vision d'inciter les pouvoirs publics à prendre les actes pour lutter contre la corruption, (ii) Que peut faire de concret la commission de lutte contre la corruption sans les deux pouvoirs d'auto-saisine et de poursuite ?</p>
	<p>Sociales : Pour combattre les pratiques corruptives qui se cachent derrière ces réaménagements de la législation sur l'exploitation minière au détriment des populations, les ANE utilisent des outils simples : la sensibilisation- l'information-la capacitation-le plaidoyer-la dénonciation sous toutes ses formes.</p>
	<p>Economiques : L'AI permet de mettre en place des mesures de répression consensuelles et adaptées au contexte ; mesures que tous les secteurs impliqués reconnaissent et acceptent leur application</p>
	<p>Culturelles : La corruption n'est-elle pas finalement dans nos valeurs, nos mœurs elles-mêmes ?</p>
<p>Mécanismes permettant de traduire les consensus forts issus de cette thématique</p>	<p>Les ANE doivent d'avantage fédérer leurs forces et exiger de l'Etat une commission plus autonome, plus indépendante. Car, cette commission n'a ni le pouvoir d'auto- saisine ni celui de poursuite judiciaire. En toute responsabilité, la commission ne peut pas outrepasser ses prérogatives légales malgré sa volonté réelle de renforcer ses pouvoirs.</p>
<p>Quelles recommandations fortes pour une amélioration de la gouvernance de la thématique :</p>	<p>Aux ANE : (i) Les ANE doivent d'avantage fédérer leurs forces et exiger de l'Etat une commission plus autonome, plus indépendante (ii) faciliter des rencontres plus ouvertes avec tous les segments de la société, (iii) (iv) travailler ensemble pour influencer les politiques à poser plus d'actes concrets, (v) le contrôle citoyen est nécessaire, mais il doit être accompagné d'une contractualisation des interventions pour ne plus que les membres de la société civile serve de caution.</p>
	<p>A l'Etat : (i) Renforcer le pouvoir du comité national de lutte contre la corruption et le mal gouvernance, (ii) l'application des textes, lois et convention signées par le Sénégal,</p>
	<p>aux Collectivités locales : Décentraliser les activités de lutte contre la corruption (Région, département, communauté rural, quartiers...)</p>

4 - RECOMMANDATIONS DU CITOYEN

Thématiques	Recommandations
En lien avec la promotion et la protection des droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Que les acteurs non étatiques travaillent en synergie, mutualisent plus leurs expériences pour plus d'impacts de leurs actions. • Que la collaboration entre les autorités étatiques, municipalités et Acteurs Non Etatiques. • Que les principes de l'universalité, de l'interdépendance et de l'indissociation des droits de l'Homme soient respectés par les gouvernants, • Que la volonté politique se manifeste, au delà des signatures et ratifications des instruments juridiques internationaux, par l'harmonisation des textes internationaux ratifiés dans le droit positif sénégalais. • Que les Acteurs Non Acteurs prennent d'avantage en charge les droits de la troisième génération.
En lien avec la promotion des droits des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité par l'Etat de veiller à la stricte application des lois relative à l'équité dans le genre • Redynamiser l'observatoire des femmes • Encourager l'accès des femmes aux instances locales de décision • Renforcer la communication sociale pour meilleure intégration des femmes dans les institutions sociale.
En lien avec la gestion du foncier	<ul style="list-style-type: none"> • L'unification des deux régimes fonciers en vigueur par l'adoption du régime de l'immatriculation pour l'ensemble des terres rurales et urbaines ; • Surseoir provisoirement le nouveau code foncier dans le circuit administratif en attendant de recevoir le plaidoyer des ANE sur la question ; • Résoudre le problème de lieu de travail des artisans pour éviter les occupations précaires et spontanées de l'espace en ville et à ses environs ;
En lien avec media et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mécanismes de régulation audio visuelle par l'amélioration de l'environnement législatif et juridique • Utiliser les médias pour véhiculer et préserver la culture • Développer des mécanismes plus endogènes pour une crédibilité et une durabilité des actions et une durabilité des actions • Réajuster les Média dans la perspective de la bonne gouvernance ;
En lien avec la promotion du dialogue citoyen et Amélioration de la gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la collaboration entre ANE et collectivité locales dans la prise en charge des affaires locales • Encourager les mécanismes de participation (budget participatif) dans la gestion des finances publiques et plus particulièrement locale • Faire du contrôle citoyen l'outil principal de la bonne gouvernance et plus particulièrement de la gouvernance locale. • Renforcer les alliances pour mieux promouvoir le contrôle citoyen et l'amélioration de la gouvernance

<p>En lien à une meilleure prise de décisions des producteurs agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la synergie des acteurs à la base pour une meilleure gouvernance des réseaux et de la gouvernance interne également • Mettre en place une direction nationale pour le développement agricole avec ensuite une déconcentration des moyens. La direction centrale doit être capable de négocier des appuis conséquents à la politique agricole et garantir leur décentralisation • Nécessité de passer aux décrets d'application de la LOASP • l'accès aux données primaires sur le marché et les stat agricoles. Un système d'information sur le marché (local, national, sous-régional, international) serait intéressant à développer. • La connaissance des normes est un enjeu primordial pour les filières exportatrices (bissap, sucre, ...).
<p>En lien avec la promotion économique et lutte contre la pauvreté et l'émigration clandestine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une véritable politique publique de développement qui intègre les diasporas comme acteur de développement, • Promouvoir une alphabétisation financière des leaders des ANE incluant la formation au lobbying et aux techniques de négociation, • S'assurer que les transferts et investissements des migrants s'accompagnent de promotion de services locaux, I • La migration de travail entre le Sénégal et d'autres pays doit être régulée avec la participation à part entière des ANE, • Assurer une révision du concept « Migration clandestine » aux fins d'incorporer les notions de liberté de circulation, droits humains et droit de résidence, • Renforcer les IMF (Institution Micro Financière) à fin qu'elles puissent offrir des produits adaptés à des coûts et taux supportables
<p>lien avec les instruments de lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence au Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le pouvoir du comité national de lutte contre la corruption et le mal gouvernance • Décentraliser les activités de lutte contre la corruption (Région, département, communauté rural, quartiers...) • Faciliter des rencontres plus ouvertes avec tous les segments de la société • L'application des textes, lois et convention signées par le Sénégal • Travailler ensemble pour influencer les politiques à poser plus d'actes concrets • Le contrôle citoyen est nécessaire, mais il doit être accompagné d'une contractualisation des interventions pour ne plus que les membres de la société civile serve de caution.

5 PERSPECTIVES

Les acquis de la bonne gouvernance sont encore fragiles et nécessitent d'être consolidés dans la durée.

- a. Les programmes de promotion de la gouvernance sont par définition entâchés d'une certaine **fragilité** dans la mesure où ils interviennent dans des contextes politiques changeants et cherchent à avoir un impact sur le mode d'exercer le pouvoir et de gérer la chose publique. En outre, la société civile elle-même comporte des éléments de fragilité dans le sens que le secteur associatif est généralement jeune et confronté à des défis majeurs de légitimité, de gouvernance interne, de structuration, de cohérence opérationnelle, de capacité et de viabilité financière.
- b. Il n'est dès lors pas surprenant de constater que les **acquis substantiels**, réalisés lors de la phase du programme ANE, **demeurent encore fragiles**. Si plusieurs projets ont permis d'établir des fondations prometteuses pour inciter positivement sur la gouvernance, la consolidation et la viabilité des dynamiques enclenchées n'est pas une chose évidente. Les **sources possibles de déperdition** des acquis sont nombreuses:
 - **La durée des appuis aux ANE**. L'amélioration de la gouvernance est un processus de transformation politique qui exige beaucoup de temps (par ex. pour réaliser l'ancrage de la décentralisation au niveau local) ainsi qu'un travail qualitatif sur les valeurs, normes et comportements dans la durée. Comment gérer cette dimension temporelle dans le cadre d'un programme d'appui aux ANE par définition limité dans le temps?
 - **Le saut vers des approches plus institutionnalisées de bonne gouvernance**. Malgré la courte durée de vie des projets appuyés, de nouvelles pratiques de gouvernance ont été promues dans nombreux cas. La mise en place cadres de concertation multi-acteurs constitue un bel exemple. Mais sans une institutionnalisation de cette nouvelle forme de dialogue ces avancées réelles risquent de ne pas perdurer.
 - **Le lien entre renforcement de capacités et action concrète**. Pendant la première phase, le programme ANE a investi pleinement dans la construction de capital social, par le biais d'investissements dans le « soft ». Toutefois, l'expérience démontre l'importance de donner aux ANE ainsi formés et sensibilisés les moyens de réaliser des choses concrètes qui ont un impact sur les conditions de vie des populations par le biais d'investissements dans le « hard ». Sinon le risque existe de voir une dilution de l'intérêt porte à la démarche participative.
 - **Retour à une logique de guichet**. Le programme a généré de nombreuses attentes de financement chez différentes catégories d'ANE. Cela entraîne le risque de privilégier une logique de guichet dans un futur programme, visant à répondre à une multitude de projets tous azimuts.
 - **Création de structures d'ANE non-viables**. La Plate-forme pour le suivi des Accords de Cotonou a des atouts importants mais se trouve également confrontée au besoin de préciser sa stratégie et de clarifier certains éléments clés de son dispositif institutionnel. Dans ce contexte, il faudra veiller à ne pas créer des structures non-viables.
 - **Respect des engagements par les acteurs institutionnels**. La mise en œuvre de la démarche participative, prônée par les Accords de Cotonou, requiert un appui politique et financier cohérent dans la durée de la part du Gouvernement et de la CE. L'expérience avec la programmation du 10^{ième} FED a montré que « la bataille de la cohérence » n'est pas gagnée d'avance (les ANE ont fortement déploré le recul très net en matière de participation des ANE et de qualité du dialogue tripartite comparé au processus de préparation du 9^{ième} FED).

c. Une autre source de fragilité est liée aux **multiples limites** qui ont entravé la mise en œuvre des initiatives/projets des ANE, et cela à trois niveaux :

- **Au niveau politique** : résistances multiples au changement chez les acteurs étatiques ; faible cohérence et coordination des appuis des bailleurs de fonds ; faible prévalence d'une culture intersectoriel dans la coopération Etat/ANE ; tensions et conflits d'intérêts chez les ANE (dans un contexte de raréfaction des ressources disponibles).
- **Au niveau institutionnel** : besoin d'apprentissage de la démarche participative chez tous les acteurs impliqués ; nouvelles capacités à développer (par exemple en matière de facilitation politique; mobilisation de savoirs; la gestion de 'processus' d'appuis aux ANE) ; faible dialogue stratégique sur le programme ANE.
- **Au niveau bureaucratique** : inadéquation des instruments et procédures d'appui aux ANE ; importants délais administratifs (lancement DP2, traitement DAO) ; lourde charge de suivi des projets au niveau de l'UGP réduisant le temps disponible pour le contrôle-qualité ou pour connecter le programme ANE à d'autres processus pertinents (tels que le volet appui à la réforme de la Justice dans le PPNBG).

L a consolidation passe par un approfondissement de la démarche 'processus'

Un consensus clair s'est dégagé auprès des ANE sur la nécessité de prévoir une **phase de consolidation** des acquis, générés par les projets porteurs du programme d'appui aux ANE.

- a. Comment y arriver ? Dans la pratique, la voie à suivre est celle **d'assumer pleinement la "logique processus"** dans la promotion d'approches participatives et de dynamiques de bonne gouvernance. Cela implique un choix clair pour la continuation d'un appui stratégique aux projets porteurs en vue de leur permettre de faire un saut qualitatif ; d'accroître leur masse critique et capacité d'influence sur les processus de gouvernance ; et de porter plus loin les dynamiques de changement, enclenchées depuis le début du programme. Le schéma ci-dessous visualise les enjeux de la consolidation des acquis du programme.
- b. Dans la même logique d'approfondissement de la démarche 'processus', il serait utile d'analyser davantage les **conditions requises pour aboutir à de changements réels** en matière de gouvernance. Ainsi, les acteurs impliqués dans le programme pourraient approfondir la réflexion sur un nombre questions importantes qui ont surgi lors de la mise en œuvre du programme :
- s'accorde-t-on suffisamment sur le contenu de la notion de 'bonne gouvernance'?
 - comment distinguer les différentes dimensions de la gouvernance?
 - comment dépasser les approches normatives et ancrer la notion de la gouvernance dans les réalités locales?
 - comment articuler gouvernance et lutte contre la pauvreté, y compris fourniture de services de base?
 - comment faire remonter les expériences positives en matière de dialogue du niveau local au niveau national ?
 - comment connecter le programme ANE avec les autres composantes du PPNBG et processus porteurs de changement ?
 - comment mesurer les progrès en matière de bonnes pratiques de gouvernance?
 - Appuyer des initiatives novatrices pour transformer les « projets » en « processus » de changement.
 - Renforcer les capacités des ANE pour accompagner leur « développement institutionnel »
 - Faciliter l'encrage et le fonctionnement de plate-forme pour approfondir le processus de structuration (division de rôles, décentralisation, visibilité...)
 - Promouvoir de nouvelles relations entre Etat et ANE pour soutenir l'institutionnalisation de la démarche participative dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

6 Conclusion

La participation est l'élément clé de tout système démocratique mais surtout d'un système qui se fonde sur la décentralisation. Seule une participation directe des citoyens à la gestion de l'espace public, surtout au niveau de l'exercice de la démocratie locale peut assurer que les préoccupations de développement des populations sont prises en compte.